

BOIGNEVILLE

(*Essonne*)



Agenda 21

Charte de Développement Durable

Notre Village Terre d'Avenir®

2011-2014

CHARTRE NOTRE VILLAGE TERRE D'AVENIR

La Charte « Notre Village Terre d'Avenir » est un outil adapté aux communes de moins de 3500 habitants : elle est l'Agenda 21 local des villages.

L'Agenda 21 local est un projet de développement durable, conçu à l'échelle d'un territoire. Ce projet vise à répondre aux besoins de toute la population, avec le souci de préserver l'environnement, d'assurer l'accès de tous aux services essentiels, de développer des activités économiques soutenables. Impulsé par l'élue, il est élaboré et mis en œuvre en concertation avec les forces vives de la collectivité (collectivités voisines et partenaires, habitants, associations, entreprises, structures déconcentrées de l'Etat, réseaux de l'éducation...).

Le village de Boigneville a décidé de s'engager dans la réalisation de la Charte « Notre Village Terre d'Avenir » et dans sa mise en œuvre, afin de contribuer, à sa mesure, aux réflexions et actions globales en faveur du développement durable.

Pour cela il a choisi d'agir sur les finalités suivantes :

1. Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
2. Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
3. Epanouissement de tous les êtres humains
4. Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
5. Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

En s'appuyant sur 5 éléments de démarche :

1. Participation de la population et des acteurs
2. Organisation du pilotage du projet
3. Transversalité de la démarche
4. Evaluation
5. Stratégie d'amélioration continue



Fiche d'identification

Informations sur la collectivité

Nom de la collectivité :	BOIGNEVILLE
Type de collectivité :	COMMUNE
Nom du maire ou du président :	Jean-Jacques BOUSSAINGAULT
Département :	ESSONNE
Région :	ILE DE FRANCE
Nombre d'habitants :	423
Nombre de communes :	1
Superficie du territoire :	1517 ha

Localité

Adresse : MAIRIE - 2, rue de Saint Val

Code postal : 91720

Ville : BOIGNEVILLE

Téléphone : 01 64 99 40 07

Télécopie : 01 64 99 40 07

Site Internet : www.boigneville.fr

E-mail : mairie.boigneville@wanadoo.fr

Informations concernant le chef de projet

Nom : BOUSSAINGAULT

Prénom : Jean-Jacques

Adresse (si différente) :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Télécopie :

Date de lancement de la Charte Terre d'Avenir (Agenda 21 local): 12 février 2010

Date d'adoption de la Charte Terre d'Avenir (Agenda 21 local): 19 septembre 2011



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

Arrondissement d'Evry
Canton de Milly-la-Forêt

91720 BOIGNEVILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de BOIGNEVILLE

Téléphone 01 64 99 40 07 – Télécopie 01 64 99 40 07
mail : mairie.boigneville@wanadoo.frAssociation Notre Village
Monsieur le Président
Le Clos Joli
19500 MEYSSAC

Monsieur le Président,

Le Conseil municipal de Boigneville, en réunion le 12 février 2010, a souhaité s'engager dans une démarche de développement durable et d'Agenda 21 local, afin de faire reconnaître les actions de développement durable déjà réalisées, de servir d'exemple pour la population, les collectivités voisines, et créer une dynamique favorable.

La volonté de la Commune dans cette démarche est de proposer des actions pour les trois volets et les cinq finalités du développement durable.

La Commune de Boigneville se situe dans le sud du département de l'Essonne (91), en Ile de France, et dans le Parc Naturel Régional du Gâtinais Français.

La population locale est d'origine plutôt rurale. Néanmoins, depuis quelques années, de nouvelles familles sont venues vivre au village pour trouver un cadre de vie plus agréable.

C'est cet environnement privilégié qui conduit la Commune dans cette démarche, avec les objectifs suivants :

- Prendre part à la lutte contre le changement climatique en rénovant le bâti communal et l'éclairage public,
- Maîtriser le développement urbain et protéger l'espace naturel et agricole,
- Augmenter la qualité de vie et l'attractivité de la Commune par la préservation des ressources, des milieux et des paysages,
- Créer un lien entre les populations nouvelles et la population existante pour éviter que notre village ne devienne un village dortoir de banlieue.

Pour toutes ces raisons, au nom du Conseil municipal de Boigneville, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir présenter la candidature de la commune de Boigneville pour l'obtention du label « Notre Village Terre d'Avenir » en 2011.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Commune adhérente



Le Maire Jean-Jacques BOUSSAINGAULT



Charte « Notre Village Terre d'Avenir »

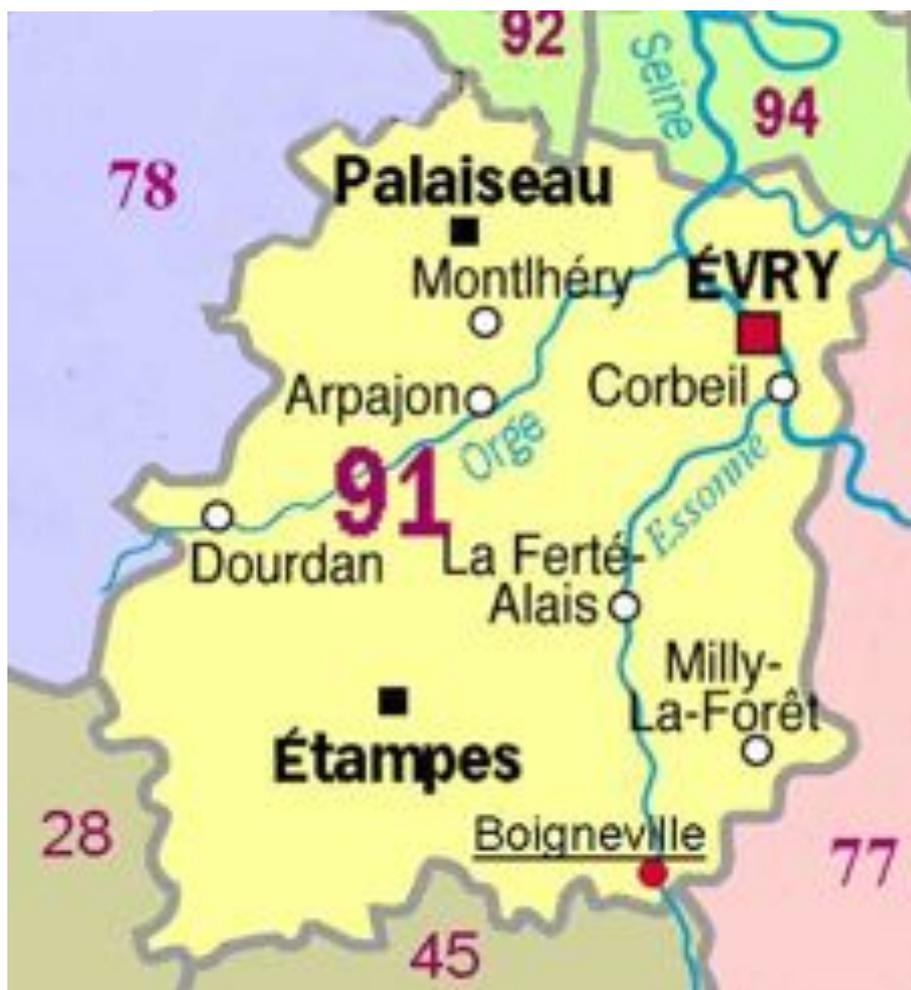
LOCALISATION DE LA COMMUNE DE BOIGNEVILLE

La commune de BOIGNEVILLE est située à l'extrémité sud de la région Ile de France et du département de l'Essonne, dans le canton de Milly la Forêt, à environ 70 kms au sud de Paris.

Département de l'Essonne en région Ile de France



Boigneville dans le département de l'Essonne



La commune de Boigneville fait parti du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français



Cartes Boigneville



d'après carte IGN au 1/25000



I. DESCRIPTIF DE L'ETAT ACTUEL DU PROJET ET DE SON AVANCEMENT

La Charte Notre Village Terre d'Avenir du village de Boigneville a été adoptée par le conseil municipal du 19 septembre 2011

Le plan d'action ainsi que les fiches actions qui composent la Charte en sont donc au stade de la mise en œuvre.

Plusieurs actions ont d'ores et déjà été engagées concernant la mise en oeuvre du programme d'actions défini par le Comité de pilotage et validé par le conseil municipal, notamment :

- Elaboration du Plan Local d'Urbanisme avec approche environnementale (AEU)
- Sensibilisation des habitants aux économies d'eau
- Sensibilisation des habitants au co-voiturage – site www.covoiturage91.fr
- Pré diagnostic chaudière à bois

II. SYNTHESE DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Le diagnostic territorial du village a été élaboré par l'Association Nationale Notre Village en plusieurs étapes.

Tout d'abord, un agent de l'Association s'est rendu sur place afin de compléter la grille d'audit « Notre Village Terre d'Avenir » notée et informatisée sur plus de 700 critères, en lien avec les 5 finalités du Ministère et permettant un état des lieux précis du territoire (montrer les problématiques et les enjeux territoriaux). Ce diagnostic s'est réalisé avec la ou les personnes compétentes sur la commune pour permettre de collecter leurs points de vue, l'ensemble des pièces justificatives et d'apprécier la situation du village par rapport au développement durable. Une visite du territoire a complété ce diagnostic.

Puis après analyse de ces différents éléments, l'agent a réalisé un diagnostic du territoire qui a été transmis au village afin qu'il soit partagé avec les membres du Comité de pilotage et la population. Ce travail prospectif a permis de poser les orientations de l'Agenda 21 que souhaitait la commune et d'aboutir à une stratégie territoriale.

Voici ci-dessous les éléments synthétiques du diagnostic territorial.

Synthèse d'évaluation du village de Boigneville (Audit réalisé le 30/03/2010)

POINTS FORTS	POINTS FAIBLES
<p>Finalité 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gestion et maîtrise de la consommation d'énergie : extinction ou régulation du chauffage la nuit et le week-end, isolation du bâtiment de la mairie par laine de mouton - Extinction des appareils électriques la nuit et le week-end - Utilisation d'ampoules basse consommation pour l'éclairage public sur toute la commune (extinction des lumières entre 23h30 et 5h00) et d'ampoules basse consommation dans la salle polyvalente - Réalisation d'un diagnostic énergie, mise en place en 2009 d'un Plan Climat Territorial - Sentiers de randonnée (GR 1 et GR 111, petites randonnées) et itinéraires piétonniers 	<p>Finalité 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La commune n'a pas recours aux énergies renouvelables (utilisation des énergies fossiles : chauffage des bâtiments par le gaz) - Le co voiturage n'est pas organisé par la commune
<p>Finalité 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Protection des milieux naturels et des paysages (2 ZNIEFF de type 1 et 1 ZNIEFF de type 2, zone ENS, zone Natura 2000 et sites naturels classés des bords de l'Essonne), espèces de flore et de faune protégées ou rares - La commune est intégrée dans le PNR du Gâtinais Français, elle possède un verger, elle bénéficie par le PNR d'une Charte Paysagère - Le cours d'eau la Velvette est entretenu par la commune et la partie de l'Essonne par le SIARCE - Plan de Prévention des Risques Inondations bord de l'Essonne - Enfouissement des lignes sur une partie du territoire communal - Moyens mis en place pour économiser l'eau potable (boutons poussoirs, chasses d'eau économiques, pas d'arrosage grâce au paillage) - Récupération des eaux pluviales (citerne à l'école du haut) - Zonage d'assainissement (zones en assainissement individuel géré par le SPANC au PNR et collectif en centre-bourg) - Tri sélectif présent sur la commune et absence de décharge sauvage 	<p>Finalité 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pas d'aménagement des berges ni de valorisation économique/touristique des cours d'eau de la commune - Pas de récupération des eaux pluviales pour la défense incendie (bâches, cuves...) - Absence de bassins de rétention des pluies d'orage - Pas de pré traitement des eaux de ruissellement des places de parkings, de chaussées...
<p>Finalité 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quantité et qualité d'eau satisfaisantes sur la commune (prix raisonnable) - Sensibilisation des scolaires au développement durable (intervenants, journées...), articles dans l'abeille du Parc (magazine) - 2 associations présentes sur la commune - Accueil pour l'arrivée de nouvelles populations - Logements communaux et sociaux - Manifestations culturelles (communal et intercommunal) et présence d'un éco musée 	<p>Finalité 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Absence de participation de la commune à la Semaine du Développement Durable - Peu de services publics (mairie et agence postale communale) - Pas d'accessibilité des lieux publics aux personnes handicapées (travaux pour la salle polyvalente)
<p>Finalité 4 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bulletin communal trimestriel - POS de 2001, PPR inondation pour les bords de l'Essonne - Préservation de l'esthétique et du patrimoine - Intégrée dans un PNR et dans un SCoT 	<p>Finalité 4 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Peu de réunions publiques (SPANC) - Peu de services au public - Pas d'appartenance à une Communauté de communes
<p>Finalité 5 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Espaces agricoles majoritaires actifs - Maintien du dernier commerce sur la commune (épicerie communale avec point presse et un bar-restaurant) - Institut Arvalis sur la commune - Intégration de l'environnement dans les achats publics 	<p>Finalité 5 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Peu d'activités économiques (absence d'entreprises sur la commune et quelques artisans, peu de valorisation de ces activités) - Pas de valorisation économique du tourisme

Synthèse d'évaluation du village de Boigneville (Audit réalisé le 30/03/2010) - suite

POINTS A AMELIORER	CRITERES DISCRIMINANTS
<p><u>Finalité 1 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Réflexion dans le cadre du PCT de recourir aux énergies renouvelables - Projet pour installer des ampoules basse consommation dans tous les bâtiments communaux - Réflexion pour l'achat d'un véhicule propre (GPL) - Projet d'un circuit cyclable entre la Ferté-Alais et Malesherbes - Projet de continuer les itinéraires piétonniers - Projet d'organiser du co-voiturage grâce au site internet du PNR pour l'ensemble des communes du Parc 	<p><u>Finalité 1 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Néant
<p><u>Finalité 2 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Projet de récupérer les eaux pluviales à la salle polyvalente - Installer des robinets à bouton-poussoir dans certains bâtiments pour économiser la ressource en eau - Présence d'un verger sur la commune en cours de recensement pour le transformer en conservatoire 	<p><u>Finalité 2 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Néant
<p><u>Finalité 3 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Réflexion pour organiser une manifestation sur le développement durable de la commune ou faire venir des intervenants extérieurs lors de la Semaine du Développement Durable à compter de l'année 2010 - Projet de réhabiliter des logements communaux - Projet de réaliser un diagnostic et un plan pour l'accessibilité des personnes handicapées (voirie) - Travaux pour l'accessibilité de la salle polyvalente 	<p><u>Finalité 3 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Absence de signalisation de la potabilité d'un point d'eau public branché sur le réseau - Absence de plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics pour les personnes handicapées
<p><u>Finalité 4 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Rénovation de la salle polyvalente en bâtiment HQE - Rénovation des logements communaux (utilisation de bois certifié) - Projet de restaurer l'ancien puits des Carnaux - Site Internet en cours d'élaboration 	<p><u>Finalité 4 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Néant
<p><u>Finalité 5 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Projet de point de vente d'une AMAP à l'épicerie du village - Réflexion pour créer des hébergements touristiques le long de la boucle cyclable 	<p><u>Finalité 5 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Néant
<p><u>Appréciation :</u></p>	<p><u>Appréciation :</u></p> <p style="text-align: center;">Résoudre en priorité ces 2 critères discriminants</p>

FINALITE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROTECTION DE L'ATMOSPHERE

1.1. GESTION DE L'ÉNERGIE

1.1.1. Energies fossiles consommées par la commune

La commune de Boigneville consomme de l'électricité et du gaz domestique pour les bâtiments publics (chauffage des bâtiments communaux au gaz). Des carburants sont également utilisés pour les véhicules et engins municipaux.

1.1.2. Recours aux énergies renouvelables

Actuellement, la commune n'utilise pas d'énergies renouvelables mais a donné un avis favorable aux études pour une chaudière bois à la mairie-école.

Un Plan Climat Energie Territorial est présent sur la commune de Boigneville depuis 2009.

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce justificative N°
1.1.2.01	Développer les énergies renouvelables sur la commune : prédiagnostic chaudière bois	2011-2012	Commune, Syndicat du PNR Gâtinais Français	

1.1.3. Maîtrise de la consommation d'énergie

La commune maîtrise en partie sa consommation d'énergie. Il y a une régulation et extinction des chauffages et appareils électriques par exemple : programmateur à la mairie et dans tous les bâtiments communaux.

Isolation du bâtiment de la mairie avec des matériaux naturels (laine de mouton).

Un Conseil d'orientation énergétique a été réalisé en 2002 par un bureau d'étude en partenariat avec le PNR et l'ADEME sur tous les bâtiments communaux dans le cadre du Plan climat.

Extinction de l'éclairage public entre vingt-trois heures trente et cinq heures du matin. L'éclairage public de la commune est équipé d'ampoules basse consommation.

L'éclairage dans les bâtiments communaux est constitué de peu d'ampoules basse consommation (seulement à la salle polyvalente rénovée).

La commune n'utilise pas de véhicules électriques ou fonctionnant au GPL (en réflexion mais peu de bornes présentes).

La population n'est pas sensibilisée à la maîtrise de la consommation et aux économies d'énergie. Cependant la commune envisage de sensibiliser la population aux économies d'énergies en valorisant les résultats du conseil énergétique communal et en l'informant sur les transports collectifs en place par le biais du journal communal.

Présence d'articles dans le bulletin communal et point info au PNR.

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce Justificative N°
1.1.3.01	Réalisation de travaux d'isolation dans les bâtiments communaux	2011-2014	Commune, PNR, ADEME	
1.1.3.02	Sensibilisation de la population aux économies d'énergies en valorisant les résultats du conseil énergétique communal	2012	Commune, ADEME, CG 91, PNR	

1.2. DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS ALTERNATIFS

1.2.1. Réseau routier, ferroviaire et voies navigables

La commune de Boigneville possède un réseau routier de bonne qualité et bien entretenu. La D 449 emprunte le territoire communal pour rejoindre Malesherbes dans le Loiret, les autres voies sont communales.

La commune de Boigneville possède des sentiers de randonnées pédestres : GR 1, GR 111 et GR 655 ainsi que des chemins ruraux entretenus. La commune envisage de créer un circuit cyclable.

Le réseau ferroviaire (du RER D) qui dessert la station de Boigneville (dernier arrêt avant Malesherbes) situe la commune à 45 mn d'Evry et à 1h20 de Paris, facilitant ainsi les déplacements, notamment pour le travail (*voir photo 1.2.1 page 86*).

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce Justificative N°
1.2.1.01	Entretien des chemins communaux	2011	Commune	

1.2.2. Développement des transports peu ou non polluants

Un réseau de transport en commun pour les scolaires et les habitants dessert la commune (Cars Bleus : ligne 284-003 de Buno-Bonnevaux à Milly la Forêt en passant par Boigneville avec 2 arrêts, la gare SNCF et l'église).

Il existe un pédibus scolaire entre les deux écoles.

Un itinéraire parallèle à la D449 et réservé aux piétons et cyclistes existe à Boigneville, en prévision d'une liaison douce avec La-Ferté-Alais. Présence d'itinéraires piétonniers sur la commune (petits tronçons) et zone de 30 km/h et réflexion pour créer de nouveaux espaces piétonniers (*voir photo 1.2.2 page 86*).

La pratique du covoiturage n'est pas organisée et la population n'est pas sensibilisée à ces pratiques. Ceci dit, cela se pratique au cas par cas entre les habitants. La commune a le projet d'organiser du co voiturage grâce au site internet et au PNR. Le PNR et la commune ont réalisé quelques articles sur le co voiturage.

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce Justificative N°
1.2.2. 01	Etre moteur pour la création d'une piste circulation douce parallèle entre Boigneville et La Ferté Alais	2010-2016	Commune de Boigneville et commune de La Ferté Alais	
1.2.2. 02	Sensibilisation au co-voiturage	2011	Commune, CG 91	

FINALITE 2 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

2.1. RESPECT DES MILIEUX NATURELS ET PROTECTION DE LA BIODIVERSITE

2.1.1. Protection de la flore et de la faune

Une ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) de type 1 est présente sur la commune à deux endroits le long de l'Essonne. Une ZNIEFF de type 2 est présente concernant tous les bois.

Présence de 585 espèces de flore répertoriées sur la commune (*voir tableau ci-dessous*), 1 espèce est protégée au niveau national et 21 au niveau régional :

BOIGNEVILLE	Espèces						
	Très communes	Communes	Assez communes	Assez rares	Rares	Très rares	Dont uniques
	212	147	115	68	30	13	6

Présence de 22 espèces d'orchidées.

Présence également d'une faune protégée dans le cadre du PNR.

Des Espaces Naturels Sensibles sont également présents mais pas de droit de préemption sur ces espaces.

La commune est adhérente au Parc Naturel Régional du Gâtinais français.

Elle a travaillé avec l'Université d'Orsay pour effectuer des recherches sur le patrimoine paysager du département de l'Essonne et donc sur la commune.

La commune a signé en 2009, une Charte de protection du ciel nocturne et de l'environnement.

La commune possède un verger (recensement pour en faire un verger conservatoire), une vigne (effectuer un recensement auprès des habitants pour les anciennes espèces).

2.1.2. Protection des milieux naturels et paysages

Le territoire communal possède une zone de protection ou de sauvegarde des milieux naturels et des paysages, présence d'une zone Natura 2000 sur un site d'importance communautaire au titre de la directive « habitats » nommé « Haute Vallée de l'Essonne » (*voir photo 2.1.2 page 86*).

Toute la vallée de l'Essonne est site naturel classé. La commune ne possède pas de ZPPAUP.

Un inventaire faunistique et floristique a été effectué. Une réflexion est engagée pour informer la population par le biais d'une réalisation d'articles sur la zone Natura 2000 de la commune : localisation, espèces remarquables recensées, actions mises en place par le comité de pilotage Natura 2000...

L'affichage est règlementé du fait de l'appartenance de la Commune au PNR du Gâtinais Français. Toutefois il n'y a pas d'affichage sauvage.

La commune possède une Charte Paysagère avec le PNR, un atlas communal (élaboré par le PNR) et observatoire du paysage pour protéger les éléments paysagers.

L'entretien des zones humides est réalisé par un chantier d'insertion.

L'enfouissement des lignes est présent sur une partie du territoire communal (centre bourg commencé en 1995, réalisation de 2 ou 3 phases). L'enfouissement est réalisé au fur et à mesure des travaux d'aménagement.

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce Justificative N°
2.1.2. 01	Informé la population sur la zone Natura 2000	A partir de 2011	Commune, PNR, DIREN	
2.1.2. 02	Elaboration d'une Approche Environnementale de l'Urbanisme dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme	A partir de 2013	Commune, CAUE, PNR	
2.1.2. 03	Protéger les paysages dans le village par enfouissement progressif des réseaux aériens (électricité, téléphone)	A partir de 2013	Commune, CG 91 et Conseil Régional	
2.1.2. 04	Gestion plus écologique des espaces verts publics : Zéro phyto	A partir de 2010	Commune, PNR	

2.2. GESTION RATIONNELLE DE LA RESSOURCE EN EAU

2.2.1. Gestion des cours d'eau

La commune de Boigneville est traversée par deux cours d'eau :

- l'Essonne
- la Velvette : un de ses affluents (limite avec la Seine et Marne)

L'entretien de l'Essonne est réalisé par le SIARCE (Syndicat Intercommunal d'Aménagement de Réseaux et de Cours d'Eau) et la Velvette par l'agent communal, les riverains et un cressiculteur.

Il n'y a pas d'aménagement des berges ni de valorisation économique ou touristique de ces cours d'eau car la commune n'est pas propriétaire des bords de cours d'eau.

Un contrat de rivière est présent avec le SIARCE.

La Velvette est classée en première catégorie (présence de lamproie) et l'Essonne en deuxième catégorie.

Un Plan de Prévention des Risques Inondation est présent pour le cours d'eau de l'Essonne (communication par des panneaux pour informer les riverains sur les inondations par le SIARCE) mais pas de panneaux à Boigneville.

2.2.2. Plans d'eau

La commune ne possède pas de plan d'eau.

2.2.3. Piscine et eaux de baignade

La commune ne possède pas de piscine ni d'eaux de baignade communale mais des privées.

2.2.4. Economies d'eau

La population de Boigneville est sensibilisée aux économies d'eau par des articles sur les économies d'eau et la récupération des eaux pluviales rédigés dans le bulletin municipal.

Les toilettes de la mairie et de la salle polyvalente sont équipées de robinets à bouton pressoir ainsi que le point d'eau pour les randonneurs. De même des chasses d'eau économiques sont présentes dans tous les bâtiments communaux.

La commune réalise des économies au niveau de l'arrosage par le paillage des parterres. Les bâtiments sont dotés de récupérateurs d'eau (une citerne d'eau à l'école du haut) et économies d'eau pour la nouvelle salle polyvalente. Il est envisagé d'étendre les récupérateurs d'eau aux habitations privées.

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce Justificative N°
2.2.4. 01	Sensibilisation de la population aux économies d'eau et à la récupération des eaux pluviales	2010	Commune, Agence de l'eau, PNR	
2.2.4. 02	Installer des dispositifs d'économie d'eau dans les bâtiments communaux	2010-2011	Commune, PNR, CG 91	

2.2.5. Gestion des eaux pluviales

Les eaux pluviales des toitures des bâtiments publics sont récupérées pour l'arrosage municipal, le fleurissement.

Il n'y a pas de récupération des eaux pluviales pour la défense incendie. La réserve de défense incendie est branchée sur le réseau d'eau pour le hameau de Prinvaux.

Il existe de petits bassins de rétention des pluies d'orages au niveau de la « Vieille Montagne ». Les eaux de ruissellements (chaussées, parking) ne subissent pas de prétraitement.

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce Justificative N°
2.2.5. 01	Installation d'un dispositif de récupération des eaux pluviales pour les bâtiments des administrés	A partir de 2011	Commune, CG 91, PNR	

2.3. GESTION DES REJETS

2.3.1. Schéma d'assainissement (zonage)



La commune a établi un zonage d'assainissement individuel depuis 2003.

La commune est membre du Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement de Gironville, Buno-Bonnevaux, Prunay sur Essonne et Boigneville, uniquement pour l'assainissement.

Le comité syndical délibère sur les indications financières et techniques pour son fonctionnement.

2.3.2. Zones d'assainissement individuel

Elles concernent l'ensemble des hameaux de la commune.

Un SPANC a été mis en place en 2005 par le PNR du Gâtinais français. Le contrôle diagnostic de conformité des installations neuves ou en place a été effectué par le PNR du Gâtinais français qui a donné délégation de ce service au cabinet Audit-Assistance-Assainissement. Les 59 contrôles diagnostics prévus ont été effectués en 2010 avec taux de conformité.

A partir de 2010 un contrôle régulier est réalisé. Pour les installations existantes, les propriétaires sont informés de l'état de leur infrastructure et sont tenus d'effectuer la mise aux normes.

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce Justificative N°
2.3.2. 01	Information des habitants des hameaux sur la synthèse des contrôles ANC réalisés en 2007	2011	Commune, PNR	
2.3.2. 02	Réhabilitation du dispositif ANC des bâtiments des particuliers	A partir de 2011	PNR	

2.3.3. Zones d'assainissement collectif

2.3.3.1. Réseau de collecte

La commune de Boigneville possède une zone d'assainissement collectif pour le bourg centre. Cet assainissement est de type séparatif sur l'ensemble de cette zone.

2.3.3.2. Station de traitement

Il n'y a pas de station de traitement sur la commune mais au niveau intercommunal, à Maisse (7 kms). C'est une station de traitement à boue aux normes Européennes.

Les rejets sont de bonne qualité.

2.4. GESTION DES DECHETS

2.4.1. Collecte



La collecte des ordures ménagères est assurée et gérée par le SIROM (Syndicat Intercommunal de Ramassage des Ordures Ménagères) et le SIREDOM (Syndicat Intercommunal pour la Revalorisation et l'Élimination des Ordures Ménagères).

Elle s'effectue au porte à porte sur tout le territoire communal une fois par semaine (le mercredi) toute l'année.

La commune ne recense pas de décharge sauvage.

2.4.2. Efficacité globale du dispositif

Les équipements sont suffisants et bien utilisés par la population.

Suffisamment d'équipement et de fréquence de passage de collecte car en complément, deux fois par an (mars et octobre), le SIROM organise le ramassage des encombrants devant chaque habitation.

Il a été mis en place un suivi des déchets apportés à la déchetterie.

2.4.3. Pré-traitement et stockage ultime

Les déchets sont envoyés à la déchetterie.

2.4.4. Tri sélectif

Le tri sélectif est pratiqué sur le territoire communal par la population et les agents de la mairie.

Il a été mis en place un dépôt volontaire pour le verre, les journaux et magazines, place de la gare.

Les habitants disposent chacun d'une poubelle à couvercle jaune spécifique aux déchets propres et secs (plastique, emballages ménagers et carton). Le ramassage de ces déchets se fait au porte à porte.

Le compostage individuel est pratiqué avec l'aide du SIREDOM qui a fourni des composteurs. Cette opération va être renouvelée (*voir photo 2.4.4 page 86*).

Le compostage des déchets organiques communaux est organisé par les agents municipaux (une zone communale). Un broyeur pour les végétaux est mis à la disposition des administrés.

Une déchetterie est à la disposition de la population à Milly la Forêt (environ 7 kms), Horaires d'été : du 1^{er} avril au 14 octobre

▸ Du lundi au samedi : de 9h à 12h et de 13h à 18h

▸ Dimanche : de 9h à 12h

Horaires d'hiver : du 15 octobre au 31 mars

▸ Du lundi au samedi : de 9h à 12h et de 13h à 17h

▸ Dimanche : de 9h à 12h

Les déchets tels que gravats, encombrants, peuvent être déposés à la déchetterie, mais il n'est pas prévu de lieu de stockage pour les déchets inertes.

Deux fois par an, le SIROM organise le ramassage des encombrants devant chaque habitation.

Un rapport des déchets de la commune de Boigneville est fourni par le SIROM avec le détail des déchets collectés en porte à porte ou en apport volontaire (tonnage du tri et des déchets ménagers).

Pas de réhabilitation de l'ancienne décharge, seulement comblée.

Les habitants sont sensibilisés au tri des déchets par le bulletin d'informations communal. La population sera informée que les piles et les téléphones portables usagés peuvent être collectés à la boutique multiservice.

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce Justificative N°
2.4.4.01	Sensibilisation des habitants sur la gestion des déchets, le tri sélectif et les coûts induits	2011	Commune, SIROM	
2.4.4.02	Sensibilisation des utilisateurs de la salle polyvalente au tri sélectif	A partir de 2011	Commune, SIROM	
2.4.4.03	Installation de dispositifs de récupération des piles et batteries (petites tailles) usagées pour recyclage (mairie et boutique multiservice)	A partir de 2011	Commune, SIREDOM	
2.4.4.04	Mise en place d'un plan de gestion des déchets verts de la commune (compostage, déchetterie...)	Etude 2009-2010 et réalisation 2010-2011	Commune, PNR	
2.4.4.05	Mise à disposition des administrés d'un broyeur à végétaux	A partir de 2011	Commune, PNR	

2.4.5. Maîtrise des déchets industriels

Il n'y a pas d'entreprises industrielles sur la commune seulement une ferme expérimentale ARVALIS pour des recherches de méthodes culturales.

FINALITE 3 : EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES HUMAINS

3.1. QUALITE DE L'EAU ET PROTECTION DE LA SANTE

3.1.1. Gestion de l'eau potable

3.1.1.1. Gestion quantitative de la ressource

L'eau potable est gérée par la commune de Boigneville (régie directe), propriétaire des installations et du réseau. L'entretien du réseau est confié à la Société des Eaux de l'Essonne (S.E.E) pour les travaux de réparation de fuites, branchements neufs et travaux sur hydrants. Les fuites sur le réseau sont inférieures à 20%.

La quantité d'eau potable est satisfaisante sur le territoire. La commune ne rencontre pas de problèmes d'alimentation en eau potable et les réserves sont pour le moment suffisantes. La commune compte environ 420 habitants en résidence principale et environ 120 de plus en fin de semaine. Un institut technique de céréales et fourrages « ARVALIS » est installé sur le territoire communal et emploie 150 personnes environ chaque jour en semaine. Environ 210 abonnés.

La commune alimente les communes voisines, un forage est présent sur la commune.

La capacité du château d'eau est de 500 m³.

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce Justificative N°
3.1.1.1.01	Finalisation d'un schéma d'eau potable	2015	Commune	

3.1.1.2. Gestion qualitative de la ressource

L'eau potable est de bonne qualité.

Elle est contrôlée par un organisme extérieur : la DDASS qui effectue des contrôles 4 fois par an et émet un rapport annuel.

La pression de l'eau est jugée satisfaisante. Dans le bas du village, installation d'un réducteur de pression car trop forte pression en lien avec la topographie du village.

3.1.1.3. Amélioration de la qualité de l'eau potable

L'arrêté préfectoral n° 2008-PREF-DC13/BE0087 du 25 juin 2008 déclare l'instauration des périmètres de protection autour du forage situé sur le territoire de la commune et des servitudes y afférentes. La protection du captage est effectuée avec périmètre de protection (300 m autour du forage) au forage du lieu-dit « La Croix de Champagne » à Boigneville.

La démarche qualité est menée par la commune pour contrôler et préserver la qualité de l'eau potable.

La commune ne rencontre pas de problèmes de canalisations. Celles-ci sont en fonte, anciennes datant pour certaines de 1934. La plus longue canalisation a été renouvelée dans les

années 90 lors des travaux d'assainissement. Présence de certains branchements en plomb dans certaines habitations anciennes.

La commune a pour projet de changer les canalisations bien qu'il n'y ait pas d'altération des matériaux pouvant avoir une incidence sur l'eau.

La commune envisage de supprimer les derniers raccordements en plomb.

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce Justificative N°
3.1.1.3.01	Suppression progressive des branchements en plomb au cas par cas	2010 et suivantes	Commune	

3.1.1.4. Points d'eau publics (fontaines, lavoirs, abreuvoirs)

La commune ne possède pas de points d'eau publics sauf un robinet au cimetière (sans compteur) et pour lequel la commune a mis en place au printemps un panneau signalant la potabilité de l'eau.

Présence d'un abreuvoir sur la commune alimenté par la petite rivière.

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce Justificative N°
3.1.1.4.01	Indication de la potabilité du point d'eau public du cimetière	2011	Commune	

3.1.1.5. Prix de l'eau

La commune de Boigneville est en régie pour l'eau.

Le prix de l'eau sur la commune est de 0,60 €/m³ hors taxe. L'abonnement compteur est de 13 € hors taxe (annuel) + frais à l'agence de l'eau Seine Normandie + redevance pollution domestique.

3.2. SYSTEME EDUCATIF COHERENT ET ADAPTE

3.2.1. Système scolaire

La commune de Boigneville fait partie d'un Regroupement Pédagogique Intercommunal avec les communes de Buno-Bonnevaux, Gironville et Prunay sur Essonne.

Ce RPI comporte une école maternelle (sise à Gironville), équipée d'un dortoir pour les petits et une salle de motricité.

Les classes élémentaires se répartissent sur les trois autres communes.

Boigneville comporte 2 écoles (CM1 et CM2).

Les écoles de Boigneville sont équipées en matériel informatique (Ecole numérique rurale).

Sur le site de Gironville sont installés le restaurant scolaire et la garderie bénéficiant à tous les élèves du RPI.

Le collège du secteur est situé à Milly la Forêt et le lycée à Etampes.

3.2.2. Sensibilisation des scolaires au développement durable

Des actions de sensibilisation au développement durable sont menées pour les scolaires :

- sorties scolaires
- classes d'eau (sorties nature sur la rivière)
- jardin pédagogique (opération Laissons pousser, plantation d'un verger conservatoire)
- intervenants extérieurs (PNR...)
- projets pédagogiques (art et déchets)

Les scolaires sont invités à la journée de nettoyage de la nature (Essonne verte, Essonne propre).

Organisation du « printemps de l'environnement » tous les ans.

La commune ne participe pas à la Semaine du Développement Durable mais quelques actions par le biais du CG 91, PNR.

Des expositions sont présentes sur la commune (éco musée, art plastique...).

Beaucoup de sensibilisation au développement durable par le PNR Gâtinais Français (intervenants, magazine « l'Abeille du Parc »...).

La commune ne possède pas de mare pédagogique ni de jardin découverte/pédagogique.

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce Justificative N°
3.2.2. 01	Sensibilisation au développement durable : participation à la semaine du développement durable	Annuel à partir de 2010	Commune, CG 91, PNR	
3.2.2. 02	Formation au développement durable	2010-2011	Commune, PNR du Gâtinais Français	

3.2.3. Système périscolaire de proximité

Une garderie périscolaire est ouverte à l'école maternelle intercommunale de Gironville sur Essonne.

Des centres de loisirs sans hébergement sont présents au niveau de la Base de Loisirs de Buthiers (77).

Des assistantes maternelles sont présentes sur la commune mais une crèche n'est pas située sur la commune.

3.2.4. Services médico-éducatifs de proximité

Les services médico-éducatifs ne sont pas présents sur la commune.

Un CAT ainsi qu'un IME sont présents à Vayres sur Essonne et à Janville sur Juine.

Une personne spécialisée est présente à l'école (RASED).

3.3. VALORISATION DE LA SOLIDARITÉ ET DE LA VIE LOCALE

3.3.1. Dispositions en faveur des personnes défavorisées

La commune dispose de logements sociaux en bon état (moins de 15 ans) sur son territoire (voir photo 3.3.1 page 86), représentant 10 % des résidences principales (4 sont gérés par l'office HLM et réhabilitation d'anciens logements). Les autres logements gérés par la collectivité sont communaux.

Il n'y a pas d'accès possible à Internet dans un lieu public pour la population.

La commune de Boigneville emploie 3 agents communaux et a pour projet d'employer des personnes en difficulté d'insertion par le biais de l'entreprise « intermédiaire » SESAME pour le fleurissement de la commune ou d'autres travaux.

La commune est en partenariat avec des organismes de solidarité : SESAME et avec le Secours Catholique de Milly la Forêt (versement d'une petite subvention).

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce Justificative N°
3.3.1. 01	« Pique-nique républicain » le 14 juillet	Annuel (depuis 2000)	Commune	
3.3.1. 02	Fête des Voisins	Annuel depuis 2011	Commune	
3.3.1. 02	Logements sociaux	2011-2012	Commune PACT 91	

3.3.2. Dispositions en faveur des personnes handicapées

Le plan d'accessibilité communal (PAVE) est en cours d'élaboration avec le PNR. Il sera adopté en 2011.

La commune a déjà réalisé des aménagements en faveur des personnes handicapées à la salle polyvalente.

Absence de places de parking identifiées.

La collectivité n'emploie pas de personnes handicapées.

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce Justificative N°
3.3.2. 01	PAVE	2010-2011	Commune PNR du Gâtinais Français	

3.3.3. Manifestations culturelles

La commune organise des manifestations culturelles :

- concerts
- expositions (peintures, photos, éco musée...)
- journées du patrimoine (éco musée, église, crypte)

- cours de théâtre...

Elle travaille en association avec la Charte culturelle intercommunale de Boigneville, Buno-Bonnevaux, Gironville et Prunay sur Essonne, ainsi que le Conservatoire de musique des deux vallées.

Réflexion pour réhabiliter l'ancien puits (ancien puits des carnaux) par un chantier de jeunes.

3.4. ACCES A DES ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS PAR UN RESEAU ASSOCIATIF

3.4.1. Associations et activités culturelles et artistiques

Présence d'associations actives sur le territoire de la commune notamment le Club Loisirs chargé d'organiser des manifestations destinées à tous et pour tous les âges.

En intercommunalité, une association s'occupe de l'animation culturelle (Charte culturelle intercommunale) pour cuisine, couture, théâtre, concert.

3.4.2. Associations et activités sportives et de loisir

Diverses associations existent en intercommunalité : football, tennis.

La commune possède aussi des équipements : un terrain de pleins jeux.

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce Justificative N°
3.4.2. 01	Création d'un groupe de randonnées pédestres et/ou cyclistes	2011	Commune, habitants	

3.4.3. Associations et activités à but social et humanitaire

Quatre associations sont actives au chef lieu de canton.

3.4.4. Associations de sauvegarde de la nature et du patrimoine

Il existe une association de sauvegarde de la nature et du patrimoine et une association de chasse.

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce Justificative N°
3.4.4. 01	Présentation et valorisation du savoir-faire des jardiniers amateurs locaux	2011-2012	Commune, habitants	

3.4.5. Mise à disposition de moyens matériels pour les associations

Des locaux sont mis à disposition pour les associations notamment la salle polyvalente, le local de rangement pour le Club Loisirs et pour l'association de chasse.

Des subventions sont versées aux associations intercommunales mais pas au Club de Loisirs.

3.5. ACCUEIL DE QUALITE POUR LA POPULATION

3.5.1. Arrivée de nouvelles populations

La commune accueille des nouvelles populations, essentiellement en résidence principale (20% des résidences principales sont occupées par de nouveaux arrivants d'après le recensement de 2007) et très peu en résidence secondaire (50 résidences secondaires).

3.5.2. Fréquentation touristique

La fréquentation touristique est faible sur la commune, ce sont surtout des randonneurs.

La commune possède un écomusée.

Peu d'espaces sont mis à la disposition des touristes (bancs, espaces pour s'asseoir...) mais il n'y a pas de points d'eau gratuits ni de WC publics.

3.5.3. Accueil des populations

Pour le moment, la commune organise un accueil des nouveaux arrivants tous les deux ans compte tenu du nombre de nouveaux arrivants et délivre des documents de présentation de la commune et du PNR.

L'offre locative est suffisante.

3.6. MAINTIEN ET DEVELOPPEMENT DES SERVICES PUBLICS

La Mairie (*voir photo 3.6 page 86*), l'agence postale communale (ouverte tous les matins) sont les seuls services publics présents sur la commune de Boigneville.

La commune n'a pas de bibliothèque.

La gendarmerie est à Milly la Forêt, les pompiers à Maisse et le Trésor Public à la Ferté Alais. Les services publics non présents sur la commune sont situés à moins de 10 kms de Boigneville.

FINALITE 4 : COHESION SOCIALE ET SOLIDARITE ENTRE TERRITOIRES ET ENTRE GENERATIONS

4.1. DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

4.1.1. Politique d'information interne à la commune

L'information circule bien au sein de l'équipe municipale et avec les structures intercommunales.

La population est bien avisée (affichage en mairie et dans les hameaux par rapport aux informations légales ou d'ordre général). Les informations d'ordre spécifique sont à la disposition du public dans des présentoirs à la mairie ou paraissent dans le bulletin municipal.

4.1.2. Participation de tous aux décisions collectives

Pour le moment, quelques réunions publiques d'informations ont lieu mais la municipalité envisage d'étendre cette pratique (réunions publiques sur le SPANC en 2009). Absence de consultation publique.

La commune n'a pas de conseil des jeunes.

Le journal trimestriel de la collectivité existe depuis novembre 1995.

Le site Internet communal a été créé en mars 2010. Il est géré par le professeur des écoles qui alimente le site avec lien sur le PNR, office du tourisme...

4.1.3. Politique d'information externe de la commune

La commune communique par le biais de la presse locale (Le Courrier du Loiret, Le Républicain) et dans des magazines pour l'éco musée.

4.2. GESTION DE L'ESPACE

4.2.1. Documents d'urbanisme et maîtrise foncière

La commune possède un POS depuis le 08/06/2001 mais souhaite le faire évoluer en Plan Local d'Urbanisme (PLU) par délibération du Conseil Municipal en date du 15 octobre 2010 dans le but de créer une Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU).

Instauration du droit de préemption urbain depuis juillet 1993 sur la totalité de la zone AE.

La commune possède un Plan de Prévention des Risques adopté le 4 mars 2011 (PPRI pour la rivière Essonne, Plan Communal de Sauvegarde, DICRIM).

Un DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) est un document obligatoire d'informations à destination des populations sur les risques qu'elles encourent sur le territoire de la commune. Chaque Mairie dont le territoire s'avère soumis à un ou plusieurs risques (par arrêté préfectoral) a le devoir de le réaliser et de le communiquer à ses administrés : c'est le cas pour Boigneville. Ce document n'a qu'une valeur informative et ne peut, en aucun cas, être opposable aux tiers. L'information préventive a un rôle primordial dans la conscience des risques et les comportements à tenir en cas de catastrophe.

2 risques majeurs sur la commune:

- Risques naturels : (risque d'inondation par débordement de l'Essonne, ruissellement des eaux pluviales, risques de tempêtes, intempérie hivernale exceptionnelle)
- Risque technologique (PPRt) : (risque TMD : Transport de Matières Dangereuses par voie routière ou ferrée et risque incendie)

La commune est dans l'arrêté préfectoral du Plan de prévention des Risques Naturels.

La commune est située dans le périmètre d'un Plan de Prévention de risques technologiques

Il n'y a pas de constructions irrégulières sur le territoire communal.

La commune ne possède pas de ZAD ou réserves foncières mais une politique d'acquisition de la commune a pour objectif d'éviter une zone de lotissement et faire un aménagement de terrain de pleins jeux (herbeux).

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce Justificative N°
4.2.1. 01	Elaboration d'un Plan Local d'Urbanisme	2012-2014	Commune	

4.2.2. Bâti communal

Le bâti communal est de très bonne qualité, très bien entretenu et mis en valeur. Tous les diagnostics amiantes ont été réalisés sur tous les bâtiments en 2006. La commune possède un bâtiment communal HQE (rénovation de la salle polyvalente en 2010 avec normes HQE développement durable). La commune n'utilise pas de bois certifié mais réhabilitation des logements communaux et tous les bâtiments (fenêtre en bois certifié).

Le cadre architectural et paysager est pris en considération pour le bâti récent : atlas communal. La commune bénéficie d'une OPAH avec le PNR (réhabilitation des logements et création de 8 nouveaux logements sociaux dans un bâtiment acquis par la commune). La commune n'a pas créé de Plan d'Aménagement de Bourg.

La commune possède des monuments historiques inscrits et classés :

- L'église est un monument historique inscrit en 1925 ainsi que la grotte en 1980 (*voir photo 4.2.2 page 87*).
- La Crypte de l'église Notre Dame de l'Assomption est classée en 1987, présentant au point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt public en raison de son décor peint, adaptation religieuse d'une composition civile courante à l'époque classique.

14 meubles classés et inscrits sont présents dans l'église Notre Dame de l'Assomption de Boigneville. 3 meubles classés (dalle funéraire, fonds baptismaux et une cloche en bronze) et 11 meubles inscrits (fresque vie de la Vierge du 17^{ème} siècle, autel latéral en bois sculpté du 18^{ème} siècle, bénitier, clochette liturgique en bronze du 18^{ème} siècle, tableau de la Sainte Famille, calice et patène en métal argenté, 4 chandeliers et croix d'autel en métal argenté, ostensor, ciboire, baiser de paix et la bannière immaculée conception).

Le petit patrimoine est entretenu par la commune (aide par le PNR). Actuellement la commune a entrepris la restauration d'un ancien puits.

Projet de mise en valeur du patrimoine de la commune par des panneaux de présentation avec l'aide du PNR dans le cadre de la boucle cyclable de 47 kms de la Ferté Alais à Malesherbes.

En ce qui concerne les aménagements de sécurité routière, le centre bourg est en zone 30 ainsi que les hameaux. Des coussins berlinois sont présents dans les hameaux afin de limiter la vitesse de circulation. Présence également de chicanes, trottoirs et passages piétons.

4.2.3. Préservation de l'esthétique

L'esthétique est prise en compte par la commune. Les espaces verts sont entretenus. La commune participe au concours des villages fleuris et obtient chaque année un prix départemental (*voir photo 4.2.3 page 87*).

De nombreuses actions de fleurissement en faveur du développement durable sont mises en place comme le paillage, arrosage par l'eau de pluie, signature d'une Charte Zéro Phyto pour les espaces communaux avec le PNR.

Le mobilier urbain est de bonne qualité et fonctionnel, matériaux en plastique recyclé. La propreté des rues et des monuments et édifices publics est visible (balayage une fois par trimestre).

4.3. RESSOURCES HUMAINES ET EMPLOIS LOCAUX

La population active est majoritaire sur la commune de Boigneville. Les personnes exerçant leur activité sur le territoire communal représentent 20 % de la population active.

La majorité va travailler sur Malesherbes, voire en région parisienne.

La station Arvalis Institut du Végétal emploie 130 personnes dont 5 de Boigneville.

La commune a un partenariat avec la mission locale. Il n'y a pas de permanence mais un bus circule pour avoir des points de rendez-vous.

4.4. DÉVELOPPEMENT DES SERVICES DE SANTE

4.4.1. Services de santé

Aucun service de santé n'est présent sur la commune mais ils sont sur les communes de Maisse et Milly la Forêt.

4.4.2. Services aux personnes âgées

Des maisons de retraite offrent leurs services sur les communes de Maisse et Milly la Forêt.

Des aides à domicile, des infirmières, le portage de repas sont présents sur la commune. La commune fait parti d'une association de soins à domicile et auxiliaire de vie. Le portage des repas est géré par la maison de retraite.

La téléalarme est proposée avec participation du CCAS, sous condition de ressources.

Un colis de Noël est remis aux personnes âgées et la commune organise également un arbre de Noël pour les enfants. Le Comité des Fêtes organise le repas des Anciens une fois par an.

4.5. MAINTIEN ET DEVELOPPEMENT DES SERVICES AU PUBLIC

4.5.1. Les services au public

Les services au public sont accessibles dans les communes voisines de plus grande importance (Maise, Milly la Forêt, la Ferté-Alais), notamment ceux assurés par les professions libérales, les banques, les taxis, comptables, agences immobilières...

La banque-postale et un coiffeur à domicile sont présents sur la commune.

L'association SESAME à Maise gère la réinsertion (travaux de jardinage...).

La commune possède un Eco musée (communal) (*voir photos 4.5.1 page 87*):

- au rez de chaussée: la vie agricole avant guerre,
- 1^{er} étage: les années noires par l'occupation (affiches)
- 2^{ème} étage: la vie locale au début du 20^{ème} siècle (communication par le PNR)

4.5.2. Réseaux Internet et téléphonie mobile

Le haut débit est présent sur presque tout le territoire communal (couverture ADSL haut débit).

La couverture en téléphonie mobile par les 3 opérateurs est satisfaisante sur tout le territoire communal. Un relais est présent sur le château d'eau.

4.6. IMPLICATION DANS LE TISSU INTERCOMMUNAL

4.6.1. Appartenance à un ou plusieurs EPCI

Boigneville n'appartient pas à une communauté de communes mais à de nombreux syndicats intercommunaux:

- **SIROM** : Syndicat intercommunal pour le ramassage ordures ménagères
- **SIREDOM**: Syndicat intercommunal pour la revalorisation et l'élimination des déchets et ordures ménagères
- **SIGAL**: Syndicat intercommunal pour la gestion des Ateliers locatifs
- **SIARCE**: Syndicat intercommunal d'assainissement et de restauration de cours d'eau
- **SIEA**: Syndicat intercommunal des eaux et de l'assainissement
- **SAMVE**: Syndicat d'assainissement pour la moyenne vallée de l'Essonne
- **SIVUVE**: Syndicat intercommunal à vocation unique du Val d'Essonne « scolaire »
- **SIVE**: Syndicat intercommunal de la vallée de l'Essonne « sports »
- **Syndicat de Musique des Deux Vallées**
- **Association Aides à Domicile**
- **Association Soins à Domicile**

4.6.2. Appartenance à une ou plusieurs structures autres

Boigneville fait partie du Parc Naturel Régional du Gâtinais français depuis son adhésion en septembre 1997.

Le Parc naturel régional du Gâtinais français correspond à un territoire s'étendant sur **63.560 hectares**, couvrant **57 communes** (29 en Essonne et 28 en Seine-et-Marne) et représentant

63.567 habitants. Il est aujourd'hui au cœur des préoccupations en matière de préservation de l'environnement et du développement économique et social.

4.6.3. Jumelage avec un pays en difficulté

La commune n'est pas jumelée avec un pays en difficulté.

Elle est jumelée avec Morsbach, en Allemagne depuis 40 ans (regroupement avec les 12 communes du canton).

FINALITE 5 : DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

5.1. ACTIVITES AGRICOLES ET FORESTIERES

5.1.1. Espaces agricoles

Des espaces agricoles sont majoritaires et très présents sur la commune de Boigneville (paysage de Gâtinais). Ce sont essentiellement des espaces dédiés à la culture de céréales, de betteraves et de cultures spécialisées (colza...).

Un cressonnier est présent sur la commune (dernier producteur en activité sur la commune). Il gère une petite surface environ 60 ares (marque PARC par la fédération nationale des PNR car gestion agricole avec respect des critères environnementaux). Autrefois la commune comptait de nombreux cressonniers (*voir photo 5.1.1 page 87*).

Il se met en place une agriculture raisonnée (signature de contrat), et les agriculteurs sont dans la manière du possible, respectueux de leur environnement.

La commune n'a pas d'agriculteur biologique ni d'AOC.

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce Justificative N°
5.1.1.01	Protection des espaces agricoles	2012-2014	Commune	
5.1.1.02	Sensibiliser les agriculteurs aux pratiques respectueuses de l'environnement (diagnostic planète, diagnostic biodiversité, agriculture raisonnée)	2012-2014	Commune, Chambre d'Agriculture, Région IDF	
5.1.1.03	Valoriser l'image du monde agricole auprès des scolaires, voire des nouveaux arrivants	Long terme	Chambre d'Agriculture	

5.1.2. Politique d'accueil des exploitations agricoles

Les exploitations agricoles sont prises en compte dans les documents d'urbanisme. La commune de Boigneville ne mène aucune politique d'accueil des exploitations agricoles : pas de mise à disposition de terrains ou de bâtiments.

5.1.3. Espaces naturels (non agricoles)

Les espaces agricoles sont très majoritaires sur la commune. Il n'y a pas de forêts communales. Les bois sont privés et représentent 25% du territoire communal.

La commune possède des zones humides classées en zone Natura 2000 et des landes classées en ZNIEFF. Des pelouses sèches calcaires privées sont présentes et sont classées Natura 2000 vers la vallée de l'Essonne.

Des friches sont présentes en milieu de la plaine non cultivable.

5.2. POLITIQUE D'ACCUEIL ET DE MAINTIEN DES ENTREPRISES

5.2.1. Activités polluantes

Il n'y a pas d'activités polluantes sur la commune de Boigneville.

Présence d'Arvalis sur la commune (institut de recherche du végétal appliquée en agriculture, qui met au point et diffuse des informations et des techniques permettant aux producteurs de céréales à paille (blé, orge, avoine, triticale, seigle, sorgho ...), de protéagineux (pois, féverole, lupin), de pomme de terre, de maïs et de fourrages, de s'adapter à l'évolution des marchés agro-alimentaires et de rester compétitifs au plan international, tout en respectant l'environnement). Elle comprend 130 salariés sur la commune.

5.2.2. PME

Deux entreprises de bâtiment sont présentes sur le territoire communal.
Les autres PME sont situées au niveau intercommunal.

5.2.3. Politique d'accueil

Une politique d'accueil est menée par la commune.

La commune participe au syndicat Ateliers artisanaux communaux (Syndicat d'ateliers locatifs par 4 communes, reprise d'une friche industrielle pour activités sur une commune à 4 kms).

Zones d'activités sur Milly la Forêt et Maisse.

5.3. POLITIQUE D'ACCUEIL ET DE MAINTIEN DES COMMERCES

5.3.1. Commerces

Il existe un café-restaurant sur la commune de Boigneville (à la gare).

Une épicerie communale avec dépôt de pain a été créée en novembre 2007 (*voir photos 5.3.1 page 87*).

Réflexion pour point de vente pour AMAP à l'épicerie.

Des commerçants ambulants passent dans le bourg et les hameaux : un boucher-charcutier (mercredi et le samedi) et un poissonnier (mercredi).

Livraison à domicile d'un magasin de Milly la Forêt.

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce Justificative N°
5.3.1. 01	Maintien boutique Multiservices	Long terme	Commune	

5.3.2. Qualité des commerces (accueil, horaires, approvisionnement...)

La commune est située à proximité de Maisse et Milly la Forêt (nombreux commerces).

5.3.3. Politique d'accueil

Un FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, Artisanat et Commerce) a été mis en place au niveau intercommunal, il est géré par le PNR du Gâtinais Français.

5.4. POLITIQUE D'ACCUEIL ET DE MAINTIEN DE L'ARTISANAT5.4.1. Artisanat

L'offre artisanale est présente sur la commune avec deux maçons et un plombier.
Le PNR mène une action avec le FISAC, la commune adhère à la plateforme d'Initiative locale.

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce Justificative N°
5.4.1. 01	Favoriser le développement du SIGAL et créer une liste des entreprises locales	2012-2014	Commune, entreprises locales	

5.4.2. Qualité de l'offre

Bonne qualité.

5.4.3. Politique d'accueil

Un FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, Artisanat et Commerce) a été mis en place au niveau intercommunal, il est géré par le PNR du Gâtinais Français.
Pas de politique d'accueil menée par la commune pour favoriser l'installation d'artisans.

5.5. VALORISATION ECONOMIQUE DU TOURISME5.5.1. Hébergements et services payants pour les touristes

Les hébergements pour les touristes n'existent pas mais la commune envisage la création d'un gîte par rapport à la boucle cyclable.
La commune n'a pas d'aire de stationnement pour camping cars.

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce Justificative N°
5.5.1. 01	Création d'un gîte rural communal	2013-2014	Commune, CG 91	

5.5.2. Qualité de la politique d'accueil touristique

La valorisation économique du tourisme concerne l'éco-musée. Vente de supports publicitaires à l'éco musée et à l'épicerie (cartes postales).
L'office du tourisme communal se trouve à Milly la Forêt.

5.5.3. Manifestations commerciales à vocation touristique

Le Club loisirs organise des manifestations sur la commune (galette des rois, loto, concours de belote, dîner dansant et une brocante tous les ans).

Des fêtes sont organisées (fête de la Saint Jean, apéritif républicain le 14 juillet avec pique nique).

Un marché de Noël a lieu chaque premier week-end de décembre depuis plus de 10 ans.

L'apiculteur local vend sa production à son domicile et lors des manifestations locales.

5.6. ACHATS PUBLICS INTEGRANT L'ENVIRONNEMENT

5.6.1. Introduction dans les appels d'offres de critères environnementaux

L'introduction des critères environnementaux dans les appels d'offres est à encourager. Il est pris en compte dans le cadre du PCT (critère carbone, produits labellisés).

5.6.2. Introduction dans les cahiers des charges de critères environnementaux

La commune n'introduit pas de critères environnementaux dans ses cahiers de charges mais envisage de le faire pour les futurs aménagements.

5.6.3. Achat de produits certifiés ou labellisés pour le fonctionnement des services publics

La commune est sensible à ces produits et elle en a recours :

- Utilisation de produits d'entretien éco label
- Emploi de papier recyclé

Suite à la signature de la Charte Zéro Phyto, la commune n'emploie plus de produits phyto sanitaires.

Des produits alimentaires labellisés pour la cantine gérée par un syndicat intercommunal sont utilisés.

Achat une fois par an à l'Artisanerie (CAT).

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce Justificative N°
5.6.3. 01	Intégrer des critères de développement durable dans les achats communaux			

Pièce(s) justificative(s) N°

FICHE ACTION N° 1.1.2.01**Développer les énergies renouvelables sur la commune :
prédiagnostic chaudière bois****Date de création** : 2010**Mise à jour** : 2011**Porteur de l'action** : COMMUNE**Finalité dans laquelle s'inscrit cette action** : 1- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère**Autre(s) finalité(s) concernée(s)** : 4- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations**Action** :

- **Etude**: Etude pré-opérationnelle en 2010

- **Réalisation** : Mise en place d'une chaudière bois

- **Exécution** : Pour bâtiment mairie-école
 - **maître d'œuvre** : Commune
 - **phasage** : 2011-2012
 - **date de l'exécution effective** : 2012

Moyens financiers :**Coût** : 0 €**Fonds propres** : 0 €**Aides / subventions** : étude réalisée par le PNR du Gâtinais français**Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action** :

Pièce(s) justificative(s) N°

FICHE ACTION N° 1.1.3.01

Réalisation de travaux d'isolation dans les bâtiments communaux

Date de création : 2011

Mise à jour :

Porteur de l'action : COMMUNE

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action : 1- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère

Autre(s) finalité(s) concernée(s) : 4- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations

Action :

- **Etude :** Isolation inexistante des combles des bâtiments suivants : ancienne poste, mairie et classe derrière la mairie

- **Réalisation :** Isolation des combles des bâtiments suivants : ancienne poste, mairie et classe derrière la mairie

- **Exécution :**
 - **maître d'œuvre :** Commune
 - **phasage :** 2011-2014
 - **date de l'exécution effective :** 2014

Moyens financiers :

Coût : 18 910 €

Fonds propres : 40 % (HT) + TVA

Aides / subventions : 60 % (HT) PNR du Gâtinais français

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

PNR du Gâtinais français

ADEME



Pièce(s) justificative(s) N°

FICHE ACTION N° 1.1.3.02

Sensibilisation de la population aux économies d'énergies en valorisant les résultats du conseil énergétique communal

Date de création : 2011

Mise à jour :

Porteur de l'action : COMMUNE

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action : 1- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère

Autre(s) finalité(s) concernée(s) :

Action :

- **Étude :** La population n'est pas sensibilisée à la maîtrise de la consommation et aux économies d'énergie.

- **Réalisation :** Sensibilisation à la gestion de l'énergie (réunions d'information)

- **Exécution :**
 - **maître d'œuvre :** Commune
 - **phasage :** 2ème semestre 2012
 - **date de l'exécution effective :** 2012

Moyens financiers :

Coût : 0 €

Fonds propres :

Aides / subventions :

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

ADEME, Conseil général, PNR du Gâtinais français

Pièce(s) justificative(s) N°

FICHE ACTION N° 1.2.1.01

Entretien des chemins communaux

Date de création : 2011

Mise à jour :

Porteur de l'action : COMMUNE

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action : 1- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère

Autre(s) finalité(s) concernée(s) :

Action :

- **Etude :** Les promeneurs empruntent de plus en plus les chemins et sentiers communaux dans et autour du village

- **Réalisation :** Entretien des chemins et sentiers communaux

- **Exécution :**
 - **maître d'œuvre :** Commune
 - **phasage :** 2011
 - **date de l'exécution effective :** 2011

Moyens financiers :

Coût : personnel communal

Fonds propres :

Aides / subventions :

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

Pièce(s) justificative(s) N°

FICHE ACTION N° 1.2.2.01

Etre moteur pour la création d'une piste circulation douce parallèle entre Boigneville et La Ferté Alais

Date de création : 2010

Mise à jour :

Porteur de l'action : COMMUNES entre Boigneville et La Ferté-Alais

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action : 1- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère

Autre(s) finalité(s) concernée(s) :

Action :

- **Etude :** Un itinéraire parallèle à la D449 et réservé aux piétons et cyclistes existe à Boigneville, en prévision d'une liaison douce avec La-Ferté-Alais.
- **Réalisation:** Réalisation d'une liaison douce avec La-Ferté-Alais.
- **Exécution :**
 - **maître d'œuvre :** Communes entre Boigneville et La Ferté-Alais
 - **phasage :** 2010 à 2016
 - **date de l'exécution effective :** 2016

Moyens financiers :

Coût : A estimer

Fonds propres :

Aides / subventions : PNR du Gâtinais français

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

PNR du Gâtinais français

Pièce(s) justificative(s) N°

FICHE ACTION N° 1.2.2.02

Sensibilisation au co-voiturage

Date de création : 2010-2011

Mise à jour : 2011

Porteur de l'action : COMMUNE et Département

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action : 1- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère

Autre(s) finalité(s) concernée(s) :

Action :

- **Etude :** La pratique du co-voiturage n'est pas organisée et la population n'est pas sensibilisée à ces pratiques.

- **Réalisation :** Informer les voyageurs de la possibilité de consulter le site départemental, journal d'information communal

- **Exécution :**
 - **maître d'œuvre :** Commune
 - **phasage :** 2010-2011
 - **date de l'exécution effective :** 2011

Moyens financiers :

Coût : 0 €

Fonds propres :

Aides / subventions :

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

Journal d'informations communal

Pièce(s) justificative(s) N°

FICHE ACTION N° 2.1.2.01

Informer la population sur la zone Natura 2000

Date de création : 2011

Mise à jour :

Porteur de l'action : COMMUNE

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action : 2- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

Autre(s) finalité(s) concernée(s) :

Action :

- **Etude :** Le territoire communal possède une zone de protection et de sauvegarde des milieux naturels et des paysages, une zone Natura 2000 sur un site d'importance communautaire au titre de la directive « habitats » nommé « Haute Vallée de l'Essonne ». Un inventaire faunistique et floristique a été effectué.

- **Réalisation :** Informer la population sur la localisation, les espèces remarquables recensées, les actions mises en place par le comité de pilotage Natura 2000...

- **Exécution :**
 - **maître d'œuvre :** Commune
 - **phasage :** 2011 et suivantes
 - **date de l'exécution effective :** Long terme

Moyens financiers :

Coût : 0 €

Fonds propres :

Aides / subventions :

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

Comité de pilotage Natura 2000, PNR, DIREN, DRIE

Journal d'informations communal

Pièce(s) justificative(s) N°

FICHE ACTION N° 2.1.2.02

**Elaboration d'une Approche Environnementale de l'Urbanisme
dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme**

Date de création :

Mise à jour :

Porteur de l'action : COMMUNE

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action : 2- Préservation de la biodiversité,
protection des milieux et des ressources

Autre(s) finalité(s) concernée(s) :

Action :

- **Réalisation :** Mise en place d'une approche environnementale pour l'élaboration du PLU

- **Exécution :**
 - **maître d'œuvre :** Commune
 - **phasage :** A partir de 2013 (2013 et suivantes)
 - **date de l'exécution effective :**

Moyens financiers :

Coût :

Fonds propres :

Aides / subventions :

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

CAUE

Syndicat PNR du Gâtinais Français,

Pièce(s) justificative(s) N°

FICHE ACTION N° 2.1.2.03

**Protéger les paysages dans les villages
par enfouissement progressif des réseaux aériens (électricité, téléphone)**

Date de création : 2011

Mise à jour :

Porteur de l'action : COMMUNE

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action : 2

Autre(s) finalité(s) concernée(s) :

Action :

- **Etude :** Des enfouissements de lignes ayant déjà été réalisés, il est prévu de poursuivre ces travaux

- **Réalisation :** Enfouissement progressif des réseaux

- **Exécution :**
 - **maître d'œuvre :** Commune
 - **phasage :** 2013 et suivantes
 - **date de l'exécution effective :**

Moyens financiers :

Coût : €

Fonds propres :

Aides / subventions :

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

Conseil général 91 et régional,
Syndicat PNR du Gâtinais Français

Pièce(s) justificative(s) N°

FICHE ACTION N° 2.1.2.04

Gestion plus écologique des espaces verts publics : Zéro phyto

Date de création : 2011

Mise à jour :

Porteur de l'action : COMMUNE

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action : 2- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

Autre(s) finalité(s) concernée(s) :

Action :

- **Etude :** La commune est sensible aux dangers que représente l'usage des produits phyto-sanitaires

- **Réalisation :** Suppression des produits phyto-sanitaires pour l'entretien des espaces verts publics

- **Exécution :**
 - **maître d'œuvre :** Commune
 - **phasage :** 2010, 2011 et suivantes
 - **date de l'exécution effective :** Long terme

Moyens financiers : Personnel communal

Coût : Néant

Fonds propres :

Aides / subventions :

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

Syndicat PNR du Gâtinais Français,,



Pièce(s) justificative(s) N°

FICHE ACTION N° 2.2.4.01

**Sensibilisation de la population aux économies d'eau
et à la récupération des eaux pluviales**

Date de création : 2011

Mise à jour :

Porteur de l'action : COMMUNE

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action : 2- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

Autre(s) finalité(s) concernée(s) :

Action :

- **Etude :** La population est sensibilisée aux économies d'eau et la récupération des eaux pluviales par des articles rédigés dans le bulletin municipal.

- **Réalisation :** Exposition sur la gestion de l'eau en 2010

- **Exécution :**
 - **maître d'œuvre :** Commune
 - **phasage :** 2010
 - **date de l'exécution effective :** 2010

Moyens financiers :

Coût : 88 €pièce

Fonds propres : Commune

Aides / subventions :

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

Agence de l'Eau Seine-Normandie
PNR du Gâtinais Français,
Conseil Général d'Essonne



Pièce(s) justificative(s) N°

FICHE ACTION N° 2.2.4.02

Installer des dispositifs d'économie d'eau dans les bâtiments communaux

Date de création : 2010

Mise à jour : 2011

Porteur de l'action : COMMUNE

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action : 2- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

Autre(s) finalité(s) concernée(s) :

Action :

- **Etude :** La commune réalise des économies au niveau de l'arrosage par le paillage des parterres et l'installation de récupérateurs d'eau dans les bâtiments communaux.
- **Réalisation :** Des chasses d'eau économiques sont présentes dans tous les bâtiments de la Commune.
- **Exécution :**
 - **maître d'œuvre :** Commune
 - **phasage :** 2010-2011
 - **date de l'exécution effective :** 2011

Moyens financiers :

Coût : €

Fonds propres :

Aides / subventions : 20 %

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

PNR du Gâtinais Français



Pièce(s) justificative(s) N°

FICHE ACTION N° 2.2.5.01

Installation d'un dispositif de récupération des eaux pluviales pour les bâtiments des administrés

Date de création : 2011

Mise à jour :

Porteur de l'action : COMMUNE

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action : 2- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

Autre(s) finalité(s) concernée(s) :

Action :

- **Etude :** La commune va entreprendre une enquête auprès des habitants afin d'évaluer les besoins en dispositifs de récupération des eaux pluviales.

- **Réalisation :** Les volontaires pourront bénéficier de cet équipement à prix réduit grâce à une commande groupée et avec l'aide du PNR

- **Exécution :**
 - **maître d'œuvre :** Commune
 - **phasage :** 2011 et suivantes
 - **date de l'exécution effective :** 2011

Moyens financiers :

Coût : 88 €pièce

Fonds propres : particuliers

Aides / subventions : sous réserve de subvention

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

CG91



Pièce(s) justificative(s) N°

FICHE ACTION N° 2.3.2.01

Information des habitants des hameaux sur la synthèse des contrôles ANC réalisés en 2007

Date de création : 2010

Mise à jour : 2011

Porteur de l'action : COMMUNE

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action : 2- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

Autre(s) finalité(s) concernée(s) :

Action :

- **Etude :** Un SPANC a été mis en place en 2005 par le PNR du Gâtinais Français. Le contrôle diagnostic de conformité des installations neuves ou en place a été effectué par le PNR du Gâtinais Français. Les 59 contrôles diagnostics prévus ont été effectués en 2010.
- **Réalisation :** A partir de 2010, un contrôle régulier est réalisé. Pour les installations existantes, les propriétaires sont informés de l'état de leur infrastructure et sont tenus d'effectuer la mise aux normes.
- **Exécution :**
 - **maître d'œuvre :** Commune
 - **phasage :** 2010-2011
 - **date de l'exécution effective :** 2011

Moyens financiers :

Coût : 0 €

Fonds propres :

Aides / subventions :

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

PNR du Gâtinais Français



Pièce(s) justificative(s) N°

FICHE ACTION N° 2.3.2.02

Réhabilitation du dispositif ANC des bâtiments des particuliers

Date de création : 2010

Mise à jour : 2011

Porteur de l'action : COMMUNE

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action : 2- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

Autre(s) finalité(s) concernée(s) :

Action :

- **Etude :** Suite à la phase des contrôles, une convention pour la réhabilitation d'une ANC est passée entre le propriétaire et le PNR.
- **Réalisation :** Les travaux sont réalisés selon les modalités de ladite convention.
- **Exécution :**
 - **maître d'œuvre :** PNR
 - **phasage :** 2011 et suivantes
 - **date de l'exécution effective :**

Moyens financiers :

Coût : 0 €

Fonds propres : Administrés

Aides / subventions : Agence de l'Eau Seine-Normandie, CG 91

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

PNR du Gâtinais Français

Pièce(s) justificative(s) N°

FICHE ACTION N° 2.4.4.01

Sensibilisation des habitants sur la gestion des déchets, le tri sélectif et les coûts induits

Date de création : 2011

Mise à jour :

Porteur de l'action : COMMUNE et SIROM

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action : 2- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

Autre(s) finalité(s) concernée(s) :

Action :

- **Etude :** La Commune souhaite faire bénéficier les Administrés du broyeur à végétaux mis à sa disposition par le PNR.
- **Réalisation :** La nouvelle gestion du ramassage des ordures ménagères et son impact financier feront l'objet d'une réunion publique d'information.
- **Exécution :**
 - **maître d'œuvre :** commune
 - **phasage :** 2011
 - **date de l'exécution effective :** 2011

Moyens financiers :

Coût : 0 €

Fonds propres :

Aides / subventions : Prise en charge totale par le SIROM

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

Pièce(s) justificative(s) N°

FICHE ACTION N° 2.4.4.02

Sensibilisation des utilisateurs de la salle polyvalente au tri sélectif

Date de création : 2009

Mise à jour : 2011

Porteur de l'action : COMMUNE et SIROM

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action : 2- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

Autre(s) finalité(s) concernée(s) :

Action :

- **Etude :** Constat de mauvaise réalisation du tri sélectif par une partie non négligeable des utilisateurs de la salle polyvalente.

- **Réalisation :** Revoir le règlement de la salle polyvalente en le complétant sur ce point et informer les utilisateurs par affichage des consignes de tri.

- **Exécution :**

- **maître d'œuvre :** commune
- **phasage :** 2011 et suivantes
- **date de l'exécution effective :** Long terme

Moyens financiers :

Coût : 0 €

Fonds propres :

Aides / subventions :

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

SIROM

Pièce(s) justificative(s) N°

FICHE ACTION N° 2.4.4.03

Installation de dispositifs de récupération des piles et batteries usagées pour recyclage (mairie et boutique multiservice)

Date de création : fin 2009

Mise à jour : 2011

Porteur de l'action : COMMUNE et SIREDOM

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action : 2- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

Autre(s) finalité(s) concernée(s) :

Action :

- **Etude :** Constat que la population ne sait pas toujours que les piles sont recyclables et doivent être portées en déchetterie.
- **Réalisation :** Des conteneurs pour la récupération des piles usagées ont été mis en place à la mairie et à la boutique multiservices. Rappeler régulièrement leur utilité par affichage et dans le journal communal.
- **Exécution :**
 - **maître d'œuvre :** commune
 - **phasage :** 2011 et suivantes
 - **date de l'exécution effective :**

Moyens financiers :

Coût : €

Fonds propres :

Aides / subventions : Prise en charge par le SIREDOM

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

SIREDOM



Pièce(s) justificative(s) N°

FICHE ACTION N° 2.4.4.04

Mise en place d'un plan de gestion des déchets verts de la Commune (compostage, déchetterie...)

Date de création : 2010

Mise à jour : 2011

Porteur de l'action : COMMUNE

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action : 2- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

Autre(s) finalité(s) concernée(s) : 3- Epanouissement de tous les êtres humains ; 4- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations

Action :

- **Etude :** La Commune ne souhaite pas surcharger la déchetterie du produit de la taille de ses arbres, ni les brûler (GES).
- **Réalisation :** Le PNR met à la disposition des Communes un broyeur à végétaux utilisé lors de la taille des arbres. Le mulch obtenu est utilisé pour le paillage des parterres (économie d'eau et suppression des désherbants).
- **Exécution :**
 - **maître d'œuvre :** commune
 - **phasage :** 2010 et suivantes
 - **date de l'exécution effective :**

Moyens financiers :

Coût : 0 €

Fonds propres :

Aides / subventions :

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

PNR du Gâtinais Français (broyeur)



Pièce(s) justificative(s) N°

FICHE ACTION N° 2.4.4.05

Mise à disposition des administrés d'un broyeur à végétaux

Date de création : 2011

Mise à jour :

Porteur de l'action : COMMUNE

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action : 2- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

Autre(s) finalité(s) concernée(s) : 3- Epanouissement de tous les êtres humains ; 4- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations

Action :

- **Etude:** Les habitants sont sensibilisés au tri des déchets par le bulletin d'informations communal.

- **Réalisation :** Les Administrés qui le souhaitent pourront apporter leurs branchages dont le traitement sera effectué par le personnel communal.

- **Exécution :**
 - **maître d'œuvre :** commune
 - **phasage :** 2011 et suivantes
 - **date de l'exécution effective :**

Moyens financiers :

Coût : 0 €

Fonds propres :

Aides / subventions :

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

PNR du Gâtinais Français (broyeur)



Pièce(s) justificative(s) N°

FICHE ACTION N° 3.1.1.1.01

Finalisation d'un schéma d'eau potable

Date de création : 2011

Mise à jour :

Porteur de l'action : COMMUNE

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action : 3- Epanouissement de tous les êtres humains

Autre(s) finalité(s) concernée(s) : 2- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

Action :

- **Etude** : La commune étant en régie directe pour l'eau potable, il est demandé d'élaborer un schéma directeur de l'eau potable.
- **Réalisation** : Le Schéma directeur d'alimentation en eau potable a pour but de réaliser l'état des lieux du service A.E.P et de proposer les solutions d'optimisation technique et financière de la distribution de l'eau sur l'ensemble d'un territoire.

Ces solutions répondent aux préoccupations et objectifs du maître d'ouvrage qui sont de garantir à la population actuelle et future des solutions durables pour une alimentation en eau en quantité et en qualité suffisante.

- **Exécution** :
 - **maître d'œuvre** : commune
 - **phasage** : 2012-2015
 - **date de l'exécution effective** : 2015

Moyens financiers : Service de la mairie

Coût : €

Fonds propres :

Aides / subventions :

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :



Pièce(s) justificative(s) N°

FICHE ACTION N° 3.1.1.3.01

Suppression progressive des branchements en plomb au cas par cas

Date de création :

Mise à jour : 2011

Porteur de l'action : COMMUNE

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action : 3- Epanouissement de tous les êtres humains

Autre(s) finalité(s) concernée(s) : 2- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources ; 4- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations

Action :

- **Etude:** Les branchements au plomb ont commencé d'être supprimés.
- **Réalisation :** Suppression des derniers raccordements au plomb.
- **Exécution :**
 - **maître d'œuvre :** commune
 - **phasage :** 2011 et suivantes
 - **date de l'exécution effective :**

Moyens financiers :

Coût : €

Fonds propres :

Aides / subventions :

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

Pièce(s) justificative(s) N°

FICHE ACTION N° 3.1.1.4.01

Indication de la potabilité du point d'eau public du cimetière

Date de création : 2011

Mise à jour :

Porteur de l'action : COMMUNE

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action : 3- Epanouissement de tous les êtres humains

Autre(s) finalité(s) concernée(s) :

Action :

- **Etude :** La commune possède un point d'eau public non signalé au cimetière.

- **Réalisation :** Installation d'un panneau « Eau potable » à l'entrée du cimetière.

- **Exécution :**
 - **maître d'œuvre :** Commune
 - **phasage :** été 2011
 - **date de l'exécution effective :**

Moyens financiers :

Coût : 300 €

Fonds propres : 300 €

Aides / subventions :

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

Pièce(s) justificative(s) N° 24

FICHE ACTION N° 3.2.2.01

**Sensibilisation au développement durable :
participation à la semaine du développement durable**

Date de création : 2011

Mise à jour :

Porteur de l'action : COMMUNE

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action : 3- Epanouissement de tous les êtres humains

Autre(s) finalité(s) concernée(s) :

Action :

- **Réalisation :** Actions d'information par affichage et publication dans le journal communal.

- **Exécution :**
 - **maître d'œuvre :** commune
 - **phasage :** 2010 - 2011 et tous les ans
 - **date de l'exécution effective :** Annuel

Moyens financiers :

Coût : 0 €

Fonds propres :

Aides / subventions :

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

CG91

PNR

Pièce(s) justificative(s) N°

FICHE ACTION N° 3.2.2.02

Formation au développement durable

Date de création : 2011

Mise à jour :

Porteur de l'action : COMMUNE

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action : 3- Epanouissement de tous les êtres humains

Autre(s) finalité(s) concernée(s) :

Action :

- **Réalisation:** Informer la population sur l'existence d'une formation au développement durable.
Organiser sur Boigneville un groupe de personnes motivées par cette formation.

- **Exécution :**

- **maître d'œuvre :** Commune
- **phasage :** 2010 - 2011
- **date de l'exécution effective :**

Moyens financiers :

Coût : 0 €

Fonds propres :

Aides / subventions :

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

PNR

Pièce(s) justificative(s) N°

FICHE ACTION N° 3.3.1.01

« Pique-nique républicain » le 14 juillet

Date de création : 2000

Mise à jour : 2011

Porteur de l'action : COMMUNE

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action : 3- Epanouissement de tous les êtres humains

Autre(s) finalité(s) concernée(s) :

Action :

- **Réalisation :** Invitation à participer et reportage avec photos dans le journal communal
- **Exécution :**
 - **maître d'œuvre :** Commune
 - **phasage :** 2000 et tous les ans
 - **date de l'exécution effective :**

Moyens financiers :

Coût : 0 €

Fonds propres :

Aides / subventions :

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

Pièce(s) justificative(s) N°

FICHE ACTION N° 3.3.1.02

Fête des Voisins

Date de création : 2011

Mise à jour :

Porteur de l'action : COMMUNE

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action : 3- Epanouissement de tous les êtres humains

Autre(s) finalité(s) concernée(s) :

Action :

- **Etude :** Les habitants du village ne se connaissent pas toujours (nouveaux arrivants, absences liées au travail, ...)
- **Réalisation :** Création d'une association « Fêtes des Voisins ». Mise en place d'une « Fête des Voisins » et reportage avec photos dans le journal communal.
- **Exécution :**
 - **maître d'œuvre :** Commune
 - **phasage :** 2011 et tous les ans
 - **date de l'exécution effective :**

Moyens financiers :

Coût : 0 €

Fonds propres :

Aides / subventions :

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

Association « Fêtes des Voisins »



Pièce(s) justificative(s) N°

FICHE ACTION N° 3.3.1.03

Logements sociaux

Date de création : 2011

Mise à jour :

Porteur de l'action : COMMUNE

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action : 3- Epanouissement de tous les êtres humains

Autre(s) finalité(s) concernée(s) :

Action :

- **Etude :** La commune a fait l'acquisition d'un immeuble locatif comportant des logements vétustes. Elle souhaite les rénover pour en faire des logements sociaux.
- **Réalisation :** Rénovation de 8 logements sociaux communaux au 14 place de l'Eglise.
- **Exécution :**
 - **maître d'œuvre :** Commune
 - **phasage :** 2011-2012
 - **date de l'exécution effective :**

Moyens financiers :

Coût : 942 270 €€

Fonds propres : (33 %)

Aides / subventions : Etat, Région IDF et CG 91 (67 %)

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

PACT Essonne

Pièce(s) justificative(s) N°

FICHE ACTION N° 3.3.2.01

Plan d'Accessibilité à la Voirie et aux Espaces publics (PAVE)

Date de création : 2010

Mise à jour : 2011

Porteur de l'action : COMMUNE

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action : 3- Epanouissement de tous les êtres humains

Autre(s) finalité(s) concernée(s) : 4- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations

Action :

- **Réalisation** : Réalisation du plan d'accessibilité à la voirie et aux espaces publics

- **Exécution** : 2010 - 2011
 - **maître d'œuvre** : PNR du Gâtinais Français
 - **phasage** : 2010 - 2011
 - **date de l'exécution effective** : 2ème semestre 2011

Moyens financiers :

Coût : 0 € pour la Commune

Fonds propres :

Aides / subventions : PNR

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

PNR du Gâtinais Français

Pièce(s) justificative(s) N°

FICHE ACTION N° 3.4.2.01

Création d'un groupe de randonnées pédestres et/ou cyclistes

Date de création : 2011

Mise à jour :

Porteur de l'action : COMMUNE

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action : 3- Epanouissement de tous les êtres humains

Autre(s) finalité(s) concernée(s) : 1- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère ; 4- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations

Action :

- **Réalisation:** Organiser sur Boigneville des randonnées pédestres et/ou cyclistes.

- **Exécution :**
 - **maître d'œuvre :** Commune
 - **phasage :** 2011
 - **date de l'exécution effective :**

Moyens financiers :

Coût : 0 €

Fonds propres :

Aides / subventions :

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

Habitants



Pièce(s) justificative(s) N°

FICHE ACTION N° 3.4.4.01

Présentation et valorisation du savoir-faire des jardiniers amateurs locaux

Date de création : 2011

Mise à jour :

Porteur de l'action : COMMUNE

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action : 3- Epanouissement de tous les êtres humains

Autre(s) finalité(s) concernée(s) : 4- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations

Action :

- **Etude :** Le jardinage est de moins en moins pratiqué, par méconnaissance de cette activité traditionnelle et typiquement rurale.
- **Réalisation :**
- **Exécution :**
 - **maître d'œuvre :**
 - **phasage :** 2011 - 2012
 - **date de l'exécution effective :** années 2011, 2012

Moyens financiers :

Coût : 0 €

Fonds propres :

Aides / subventions :

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :



Pièce(s) justificative(s) N°

FICHE ACTION N° 4.2.1.01

Elaboration d'un Plan Local d'Urbanisme

Date de création : 2011

Mise à jour :

Porteur de l'action : COMMUNE

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action : 4- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations

Autre(s) finalité(s) concernée(s) : 3- Epanouissement de tous les êtres humains

Action :

- **Etude :** La commune possède un POS depuis le 08/06/2001 mais souhaite le faire évoluer en Plan Local d'Urbanisme (PLU).
- **Réalisation (avant projet définitif) :** Elaborer un PLU
- **Exécution :**
 - **maître d'œuvre :**
 - **phasage :** 2012 - 2014
 - **date de l'exécution effective :**

Moyens financiers :

Coût : 20 000 €

Fonds propres : 65 %

Aides / subventions : 35% CG 91

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

Pièce(s) justificative(s) N°

FICHE ACTION N° 5.1.1.01

Protection des espaces agricoles

Date de création : 2010

Mise à jour : 2011

Porteur de l'action : COMMUNE

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action : 5- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Autre(s) finalité(s) concernée(s) : 2- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

Action :

- **Etude :** Les espaces agricoles sont dédiés à la culture de céréales, de betteraves et de cultures spécialisées (colza...). Il se met en place une agriculture raisonnée (signature de contrat), et les agriculteurs sont dans la mesure du possible, respectueux de leur environnement.

- **Réalisation :** Prendre en compte la protection du domaine agricole lors de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) avec approche environnementale de l'urbanisme

- **Exécution :**
 - **maître d'œuvre :**
 - **phasage :** 2012 - 2014
 - **date de l'exécution effective :** 2014

Moyens financiers :

Coût : A estimer

Fonds propres :

Aides / subventions :

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

Pièce(s) justificative(s) N°

FICHE ACTION N° 5.1.1.02

Sensibiliser les agriculteurs aux pratiques respectueuses de l'environnement
(diagnostic planète, diagnostic biodiversité, agriculture raisonnée)

Date de création : 2010

Mise à jour : 2011

Porteur de l'action : COMMUNE

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action : 5- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Autre(s) finalité(s) concernée(s) : 2- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

Action :

- **Réalisation:** Diffusion d'information du PNR, ADEME... dans le bulletin communal
- **Exécution :**
 - **maître d'œuvre :** Commune
 - **phasage :** 2012 – 2014...
 - **date de l'exécution effective :** Long terme

Moyens financiers :

Coût : Néant

Fonds propres :

Aides / subventions :

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

Chambre d'Agriculture,
Région IDF

Pièce(s) justificative(s) N°

FICHE ACTION N° 5.1.1.03**Valoriser l'image du monde agricole auprès des scolaires, des nouveaux arrivants****Date de création :** 2010**Mise à jour :** 2011**Porteur de l'action :** COMMUNE**Finalité dans laquelle s'inscrit cette action :** 5- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables**Autre(s) finalité(s) concernée(s) :** 2- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources ; 3- Epanouissement de tous les êtres humains**Action :**

- **Etude:**
- **Réalisation:**
 - Circuit d'information pédagogique à Arvalis
 - Opération laisser pousser avec le PNR, plantation d'arbres fruitiers
 - Sensibilisation aux saisons avec les écoles
- **Exécution :**
 - **maître d'œuvre :** Commune
 - **phasage :** Depuis 2010
 - **date de l'exécution effective :** Long terme

Moyens financiers :**Coût :** Nul**Fonds propres :****Aides / subventions :****Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :**

Chambre d'Agriculture

FICHE ACTION N° 5.3.1.01

Maintien de la boutique multiservices

Date de création : 2011

Mise à jour :

Porteur de l'action : COMMUNE

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action : 5- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Autre(s) finalité(s) concernée(s) :

Action :

- **Réalisation :** Privilégier la vente des produits du terroir et encourager l'utilisation des services de l'agence postale communale. Information dans le bulletin...

- **Exécution :**
 - **maître d'œuvre :** Commune
 - **phasage :** Long terme
 - **date de l'exécution effective :**

Moyens financiers :

Coût : nul

Fonds propres :

Aides / subventions :

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

Pièce(s) justificative(s) N°

FICHE ACTION N° 5.4.1.01

Favoriser le développement du SIGAL et créer une liste des entreprises locales

Date de création : 2011

Mise à jour :

Porteur de l'action : COMMUNE

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action : 5- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Autre(s) finalité(s) concernée(s) :

Action :

- **Réalisation:** Distribuer aux habitants une liste des entreprises locales.

- **Exécution :**
 - **maître d'œuvre :**
 - **phasage :** 2012 - 2014
 - **date de l'exécution effective :**

Moyens financiers :

Coût : €

Fonds propres :

Aides / subventions :

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

Commune
Entreprises locales

Pièce(s) justificative(s) N°

FICHE ACTION N° 5.5.1.01

Créer un gîte rural communal

Date de création : 2011

Mise à jour :

Porteur de l'action : COMMUNE

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action : 5- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Autre(s) finalité(s) concernée(s) :

Action :

- **Réalisation:** Créer un gîte rural communal.

- **Exécution :**
 - **maître d'œuvre :** Commune
 - **phasage :** 2013-2014
 - **date de l'exécution effective :**

Moyens financiers :

Coût :

Fonds propres :

Aides / subventions :

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

CG 91, Conseil Régional Ile de France

Pièce(s) justificative(s) N°

FICHE ACTION N° 5.6.3.01

Intégrer des critères de développement durable dans les achats communaux

Date de création : 2011

Mise à jour :

Porteur de l'action : COMMUNE

Finalité dans laquelle s'inscrit cette action : 5- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Autre(s) finalité(s) concernée(s) :

Action :

- **Réalisation :** Achat de produits recyclés pour l'administratif (papier recyclé...), produits d'entretien éco vert...
Prise en compte des matériaux développement durable pour les futurs aménagements (isolation laine de chanvre).
- **Exécution :**
 - **maître d'œuvre :** Commune
 - **phasage :** Depuis 2008
 - **date de l'exécution effective :** Long terme

Moyens financiers :

Coût : achats réguliers

Fonds propres :

Aides / subventions :

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

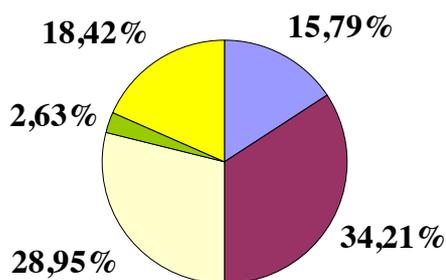
LISTE DES ACTIONS INSCRITES DANS LE PROGRAMME AGENDA 21

Titre de l'action	Porteur de l'action			Echéance
	Commune	Intercommunalité	Autres	
<p>Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer les énergies renouvelables sur la commune : prédiagnostic chaudière bois - Réalisation de travaux d'isolation dans les bâtiments communaux - Sensibilisation de la population aux économies d'énergies en valorisant les résultats du conseil énergétique communal - Entretien des chemins communaux - Etre moteur pour la création d'une piste circulation douce parallèle entre Boigneville et La Ferté Alais - Sensibilisation au co-voiturage 	Oui			2012
	Oui			2014
	Oui			2012
	Oui			2011
	Oui			2016
	Oui			2011
Total des actions de la finalité 1	6			
<p>Finalité 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources</p> <ul style="list-style-type: none"> - Informer la population sur la zone Natura 2000 - Elaboration d'une Approche Environnementale de l'Urbanisme dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme - Protéger les paysages dans les villages par l'enfouissement progressif des réseaux aériens (électricité, téléphone) - Gestion plus écologique des espaces verts publics : Zéro phyto - Sensibilisation de la population aux économies d'eau et à la récupération des eaux pluviales - Installer des dispositifs d'économie d'eau dans les bâtiments communaux - Information des habitants des hameaux sur la synthèse des contrôles ANC en 2007 - Réhabilitation du dispositif ANC des bâtiments des particuliers - Sensibilisation des habitants sur la gestion des déchets, le tri sélectif et les coûts induits - Sensibilisation des utilisateurs de la salle polyvalente au tri sélectif - Installation de dispositifs de récupération des piles et batteries usagées pour recyclage 	Oui			A partir de 2011
	Oui			A partir de 2013
	Oui			A partir de 2013
	Oui			A partir de 2010
	Oui			2010
	Oui			2011
	Oui			2011
	Oui			A partir de 2011
	Oui			2011
	Oui			A partir de 2011
	Oui			A partir de 2011

<u>Finalité 2 (suite) :</u> - Mise en place d'un plan de gestion des déchets verts de la commune - Mise à disposition des administrés d'un broyeur à végétaux	Oui Oui			A partir de 2010 A partir de 2011
Total des actions de la finalité 2	13			
<u>Finalité 3 : Epanouissement de tous les êtres humains</u> - Finalisation d'un schéma d'eau potable - Suppression progressive des branchements en plomb au cas par cas - Indication de la potabilité du point d'eau public au cimetière - Sensibilisation au développement durable : participation à la semaine du développement durable - Formation au développement durable - « Pique nique républicain » le 14 juillet - Fête des voisins - Logements sociaux - PAVE - Création d'un groupe de randonnées pédestres et/ou cyclistes - Présentation et valorisation du savoir faire des jardiniers amateurs locaux	Oui Oui Oui Oui Oui Oui Oui Oui Oui Oui Oui			2015 A partir de 2011 2011 A partir de 2010 2011 Annuel Depuis 2011 2012 2011 2011 Annuel
Total des actions de la finalité 3	11			
<u>Finalité 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations</u> - Elaboration d'un Plan Local d'Urbanisme	Oui			2014
Total des actions de la finalité 4	1			
<u>Finalité 5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables</u> - Protection des espaces agricoles - Sensibiliser les agriculteurs aux pratiques respectueuses de l'environnement - Valoriser l'image du monde agricole auprès des scolaires, des nouveaux arrivants - Maintien de la boutique multiservices - Favoriser le développement du SIGAL et créer une liste des entreprises locales - Créer un gîte rural communal	Oui Oui Oui Oui Oui Oui			2014 2014 Long terme Long terme 2012-2014 2013-

Finalité 5 (suite) : - Intégrer des critères de développement durable dans les achats communaux	Oui			2014 Long terme
Total des actions de la finalité 5	7			
SOUS-TOTAL	38			
TOTAL DES ACTIONS		38		

REPARTITION DES ACTIONS PAR FINALITE



- Actions concernant la finalité 1 (Lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère)
- Actions concernant la finalité 2 (Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources)
- Actions concernant la finalité 3 (Epanouissement de tous les êtres humains)
- Actions concernant la finalité 4 (Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations)
- Actions concernant la finalité 5 (Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables)

Récapitulatif des actions de la finalité 1 dans la commune

1.1.3.01 - Travaux d'isolation dans les bâtiments communaux

Logements sociaux

1.1.2.01 - Prédagnostic chaudière bois à la mairie

La mairie-école

1.2.2.01 - Création piste de circulation douce entre Boigneville et La Ferté Alais

1.1.3.02 - Sensibilisation de la population aux économies d'énergies

1.2.1.01 - Entretien des chemins communaux

1.2.2.02 - Sensibilisation de la population au co-voiturage

Chemin sur le plateau

Boigneville

St-Val

la Forge de Machant

des Douce Argennes

la Forge de la Chapelle

Récapitulatif des actions de la finalité 2 dans la commune

2.1.2.01 - Zone Nature 2000

2.1.2.02 - Approche environnementale de l'urbanisme dans le cadre du PLU

2.1.2.03 - Enfouissement progressif des réseaux aériens

2.1.2.04 - Gestion écologique des espaces verts publics : Zéro phyto

2.2.4.01 - Sensibilisation aux économies d'eau et à la récupération des eaux pluviales

2.2.4.02 - Installation de dispositifs d'économie d'eau dans les bâtiments communaux

2.2.5.01 - Installation de dispositifs de récupération des eaux pluviales dans les bâtiments privés

2.3.2.01 - Information des habitants des hameaux sur la synthèse des contrôles ANC

2.3.2.02 - Réhabilitation du dispositif ANC des bâtiments des particuliers

2.4.1.01 - Plan de gestion des déchets verts de la commune

2.4.1.02 - Mise à disposition des administrés d'un broyeur à végétaux

2.4.4.01 - Sensibilisation à la gestion des déchets, le tri sélectif et aux coûts induits

2.4.4.02 - Sensibilisation des utilisateurs de la salle polyvalente au tri sélectif

2.4.4.03 - Installation de dispositifs de récupération des piles et batteries usagées

Récapitulatif des actions de la finalité 3 dans la commune

3.1.1.1. 01 -
Schéma d'eau potable

3.3.1. 01 -
« Pique-nique républicain » le 14 juillet

3.3.1. 02 -
Fête des Voisins

3.1.1.3. 01 -
Suppression progressive des branchements en plomb au cas par cas

3.2.2. 01 -
Participation à la semaine du développement durable

3.4.1. 01 -
Formation au développement durable

3.4.2. 01 -
Création d'un groupe de randonnées pédestres et/ou cyclistes

3.3.1. 03 -
Logements sociaux

3.1.1.4. 01 -
Indication de la possibilité du point d'eau public du cimetière

3.4.4. 01 -
Présentation et valorisation du savoir-faire des jardiniers amateurs locaux

3.3.2. 01 -
PAVE

Récapitulatif des actions des finalités 4 et 5 dans la commune

4.2.1.01 -
Elaboration d'un Plan Local d'Urbanisme

5.1.1. 01 -
Prise en compte de la protection du domaine agricole lors de l'élaboration du PLU

5.1.1. 02 -
Sensibilisation des agriculteurs aux pratiques respectueuses de l'environnement (diagnostic planète, diagnostic biodiversité, agriculture raisonnée)

5.3.1. 01 -
Maintien de la boutique Multiservices

5.4.1. 01 -
Favorisation du développement du SIGAL et création d'une liste des entreprises locales

5.1.1. 03 -
Valorisation de l'image du monde agricole auprès des scolaires, voire des nouveaux arrivants

5.5.1. 01 -
Création d'un gîte rural communal

5.6.3. 01 -
Intégration des critères de développement durable dans les achats communaux

La station ARVALES, Institut de recherche appliquée en agriculture, est installée à Boigneville depuis 1970

Le centre artisanal intercommunal qui accueille 14 entreprises a été créé en 2004 sur la commune de Prunay sur Essonne

III. ELEMENTS PERMETTANT L'APPRECIATION DE LA DEMARCHE

La démarche de mise en place de la Charte « Notre Village Terre d'Avenir » (agenda 21 local) a fait l'objet d'une modélisation à destination des villages par l'association Notre Village. Ainsi la démarche est identique dans tous les villages ayant intégré la procédure de labellisation « Notre Village Terre d'Avenir ».

L'agenda 21 « Notre Village Terre d'Avenir » repose à la fois sur les perceptions et les attentes des acteurs du territoire et sur la prise en compte du long terme.

1. Adoption d'une stratégie d'amélioration continue

Le village de Boigneville s'engage dans une stratégie d'amélioration continue par le biais de la labellisation « Notre Village Terre d'Avenir », le label étant attribué notamment en fonction du nombre de points obtenu par le village lors de son évaluation vis à vis du diagnostic de départ, des actions mises en place et des progrès réalisés.

En effet, au bout d'une période de 3 ans suivant l'obtention du label (correspondant au début de la mise en œuvre de la Charte « Notre Village Terre d'Avenir »), le village fera l'objet d'une nouvelle évaluation qui débouchera sur l'établissement d'un nouveau diagnostic qui permettra de faire évoluer l'agenda 21.

De plus, pour conserver le label, le village devra avoir amélioré sa situation et augmenté son nombre de points ce qui pourra occasionner l'attribution de distinctions (sous forme d'hirondelles), dans une perspective d'amélioration continue. Il faudra améliorer ses méthodes de participation, d'évaluation, son approche transversale au sein de la collectivité territoriale et avec tous les acteurs externes...

2. Evaluation

Annuellement, l'association évalue le programme d'action de la commune en suivant la mise en œuvre des actions.

Trois ans après avoir obtenu ce label, la commune va être diagnostiquée une nouvelle fois, afin d'évaluer son engagement dans le Développement Durable. Cette évaluation sera faite d'une part :

- par le renseignement **d'une grille de « ré-audit » informatique comprenant 700 critères** (élaborés par l'Association) et d'autre part,

- par la mise en place de **15 indicateurs** issus du Développement Durable. **L'engagement réel de la collectivité dans le développement durable se fait par la « mesure » de l'impact de son programme d'actions sur le territoire.**

Cette démarche est effectuée en étroite collaboration avec le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement, en s'appuyant sur leur « Référentiel d'Evaluation ».

Les points qui restent à améliorer vont permettre **d'aboutir à une nouvelle synthèse de diagnostic et donc à un nouveau programme d'actions (nouvel Agenda 21)**. Une fois ce dernier établi, il sera présenté devant le comité de suivi de l'association. **Une graduation « d'hirondelles » symbolisera alors l'investissement de la collectivité dans le Développement Durable.**

Les 15 indicateurs se déclinent par 10 indicateurs finalités et 5 indicateurs démarche:

- Indicateur 1 : Consommation énergétique
- Indicateur 2 : Production énergétique
- Indicateur 3 : Proportion du territoire couvert par un diagnostic de biodiversité
- Indicateur 4 : Consommation totale d'eau des bâtiments publics
- Indicateur 5 : Rejets
- Indicateur 6 : Déchets
- Indicateur 7 : Ruralité
- Indicateur 8 : La jeunesse de la commune
- Indicateur 9 : Cohésion Sociale et solidarité
- Indicateur 10 : Favoriser les circuits courts

- Indicateur 11 : Participation
- Indicateur 12 : Pilotage du projet
- Indicateur 13 : Transversalité
- Indicateur 14 : Evaluation
- Indicateur 15 : Stratégie d'amélioration continue

3. Participation des acteurs locaux, des habitants et évaluation partagée

Les acteurs locaux et les habitants ont été rassemblés une première fois lors de la visite de l'agent de l'Association sur le territoire du village, afin que leur soient présentés, lors d'une réunion publique, le concept de développement durable, et sa traduction concrète dans un Agenda 21 local grâce à la démarche de labellisation « Notre Village Terre d'Avenir ».

Dans un second temps, le village a organisé une réunion publique et/ou une consultation de la population afin de partager le diagnostic remis par l'agent en vue d'y apporter des modifications ou des éléments complémentaires si nécessaire.

Au fur et à mesure de l'avancement du projet, des réunions publiques ont eu lieu afin de présenter les réflexions et les actions que suscite le projet. C'est l'occasion d'informer aux acteurs non présents dans le Comité de Pilotage, les nouvelles orientations de la collectivité. Ces réunions ont toujours une forte participation car les acteurs des collectivités rurales sont motivés pour agir sur leur territoire.

Une fois que la Charte « Notre Village Terre d'Avenir » (l'agenda 21 local) a été formalisé par le comité de pilotage, elle a fait l'objet d'une présentation à la population avant son adoption définitive en conseil municipal.

Le comité de pilotage continue de se réunir régulièrement après l'obtention du label « Notre Village Terre d'Avenir » pour suivre l'évolution de l'Agenda 21, la mise en œuvre des actions...

4. Transversalité de l'analyse et des méthodes de travail

La transversalité de l'analyse réside dans le fait que l'évaluation du village est réalisée à partir des 3 volets du développement durable (environnemental, économique, social) puis elle est restituée en fonction des 5 finalités si bien que les préoccupations économiques, sociales et environnementales se retrouvent à l'intérieur de chaque finalité. On a ainsi une approche transversale au niveau de l'analyse remise au village.

Transversalité dans la méthode de travail :

Par ailleurs, concernant les méthodes de travail, le village organise des réunions de travail du comité de pilotage qui favorisent la transversalité. En effet, plusieurs groupes de travail sont ainsi constitués soit en fonction des 3 volets, soit en fonction des 5 finalités. La thématique de réflexion des groupes de travail change à chaque réunion du comité de pilotage si bien que chaque groupe de travail a réfléchi sur les 3 volets et/ou sur les 5 finalités.

Une mise en commun des réflexions finales permet de synthétiser les propositions et d'obtenir un programme d'action favorisant la transversalité (les fiches actions et les tableaux de bord permettent aux membres du comité de pilotage et aux différents acteurs du territoire d'échanger les informations suivant leurs compétences).

Transversalité avec tous les acteurs :

La transversalité se retrouve également dans la prise en compte par le village de l'ensemble des échelles territoriales et par les différents enjeux sur lesquels il souhaite agir comme l'environnement, la prise en compte des milieux naturels et du cadre de vie, la démographie, les moyens économiques et touristiques...

5. Organisation du pilotage

Le portage du projet par la collectivité, est une des réussites à la mise en œuvre d'un Agenda 21. Cela va de pair avec la prise en compte du développement durable dans l'ensemble des services et par tous les acteurs de la collectivité.

La formalisation du comité de pilotage a lieu, à l'initiative du maire lors de la réunion publique animée par l'agent.

Le comité de pilotage réunit **20** personnes volontaires (habitants, représentants d'associations, d'activités économiques, du milieu social...), dont une partie d'élus, réparties en plusieurs groupes de travail comme présenté en 3. Des représentants des territoires infra ou supra territoriaux ont également été associés aux réflexions (CR, CG, Communauté de communes, Communauté d'Agglomération, pays, DDT, DREAL, CAUE, ADEME, PNR...)

Une personne ressource est identifiée par le maire pour porter le projet avec lui, organiser les réunions de pilotage (environ une par mois), les réunions publiques, rédiger les synthèses et comptes rendus. Elle constitue le référent sur la commune en matière de développement durable et favorise la diffusion d'information auprès des autres structures, et des bonnes pratiques avec l'appui de l'ensemble du comité de pilotage.

Une fois la Charte « Notre Village Terre d'Avenir » formalisée, elle est approuvée par le conseil municipal et des réunions de suivi sont organisées par le comité de pilotage.

Comité de pilotage Agenda 21 de Boigneville

Nom	Prénom	Qualité	Mandat électoral
BOUSSAINGAULT	Jean-Jacques		Maire
DAMPIERRE	Jean-Claude		Adjoint
DESTOUCHES	François		Adjoint
BERNARD	Josette		Conseiller municipal
GRENOUILLEAU	Michel		Conseiller municipal
MANSET	Octave		Conseiller municipal
NIOCHE	Nadège		Conseiller municipal
PEUREAU	Patrick		Conseiller municipal
ROUITS	Jean-Pierre		Conseiller municipal
VALLEE	Sébastien		Conseiller municipal
BAVENT	Pierre-Julien	Technicien territorial	
COURIC	Pauline	Etudiante	
LARGANT	René	Directeur de société	
LECHABLE	Nicole	Retraitée	
LE GUYADER	Yolande	Directrice des services de mairie	
MICHEL	Sophie	Conférencière	
MIKOULINSKY	Dominique	Kynésithérapeute	
MILLEREAUX	Jean-Claude	Retraité	
PORTAL	Karine	Enseignante	
SAVARIEAU	Bernard	Médecin	

Délibération

UN APERCU de BOIGNEVILLE

Photo 1.2.1

Gare de Boigneville (RER D)



Source : Mairie de Boigneville

Photo 1.2.2

Liaison douce dans le village



Source : Photothèque Notre Village

Photo 2.1.2

Préservation des milieux naturels



Source : Mairie de Boigneville

Photo 2.4.4

Compostage individuel



Source : Mairie de Boigneville

Photo 3.3.1

Logements sociaux



Source : Photothèque Notre Village

Photo 3.6

Mairie-école



Source : Photothèque Notre Village

Photo 4.2.2
Eglise inscrite



Source : Mairie de Boigneville

Photo 4.2.3
Fleurissement



Source : Mairie de Boigneville

Photo 4.5.1
Eco Musée



Source : Photothèque Notre Village



Photo 5.1.1
Production cresson



Source : Photothèque Notre Village

Photo 5.3.1
Commerce communal et agence postale communale



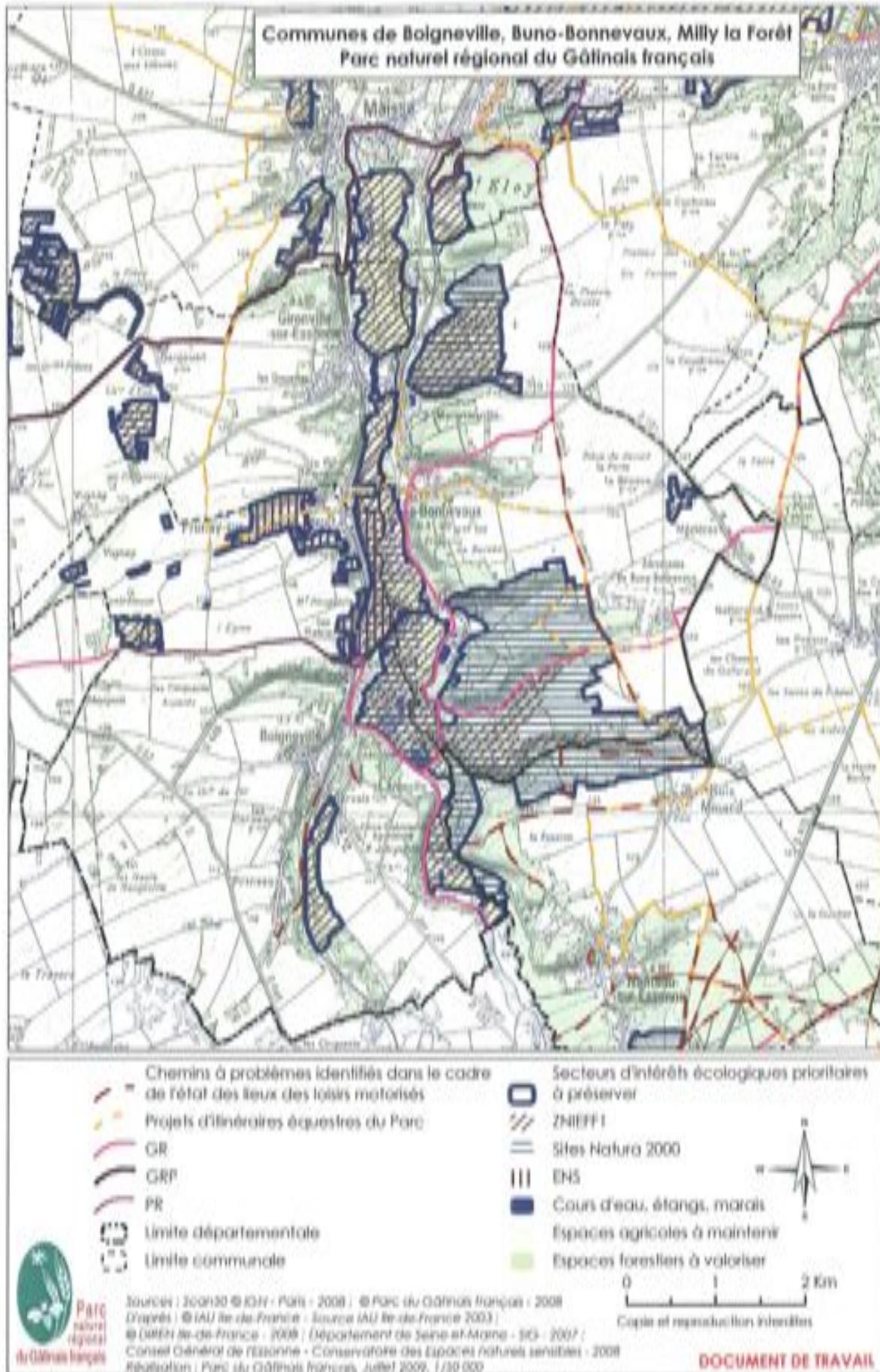
ANNEXES

- Illustration de l'Agenda 21 de Boigneville (photos du village)
- Carte de la commune et ses protections naturelles
- ZNIEFF de Boigneville
- Natura 2000 de Boigneville
- Article de Natura 2000 « Abeille du Parc 2008 »
- Economie d'énergie
- Plan Climat Local
- SPANC
- « Printemps de l'environnement » 2010
- Spectacle sensibilisation au tri et au recyclage des déchets
- Diagnostic PAVE
- Présentation de la commune
- Carte de la commune
- Eco musée de Boigneville
- Paroisse de Boigneville
- Boigneville et la culture, concert
- Articles de presse (bulletin municipal)
- La biodiversité
- Charte paysagère
- Arvalis-Institut végétal
- SIGAL (ateliers locaux)

Charte " Notre Village Terre d'Avenir "

Commune de BOIGNEVILLE
(Essonne)

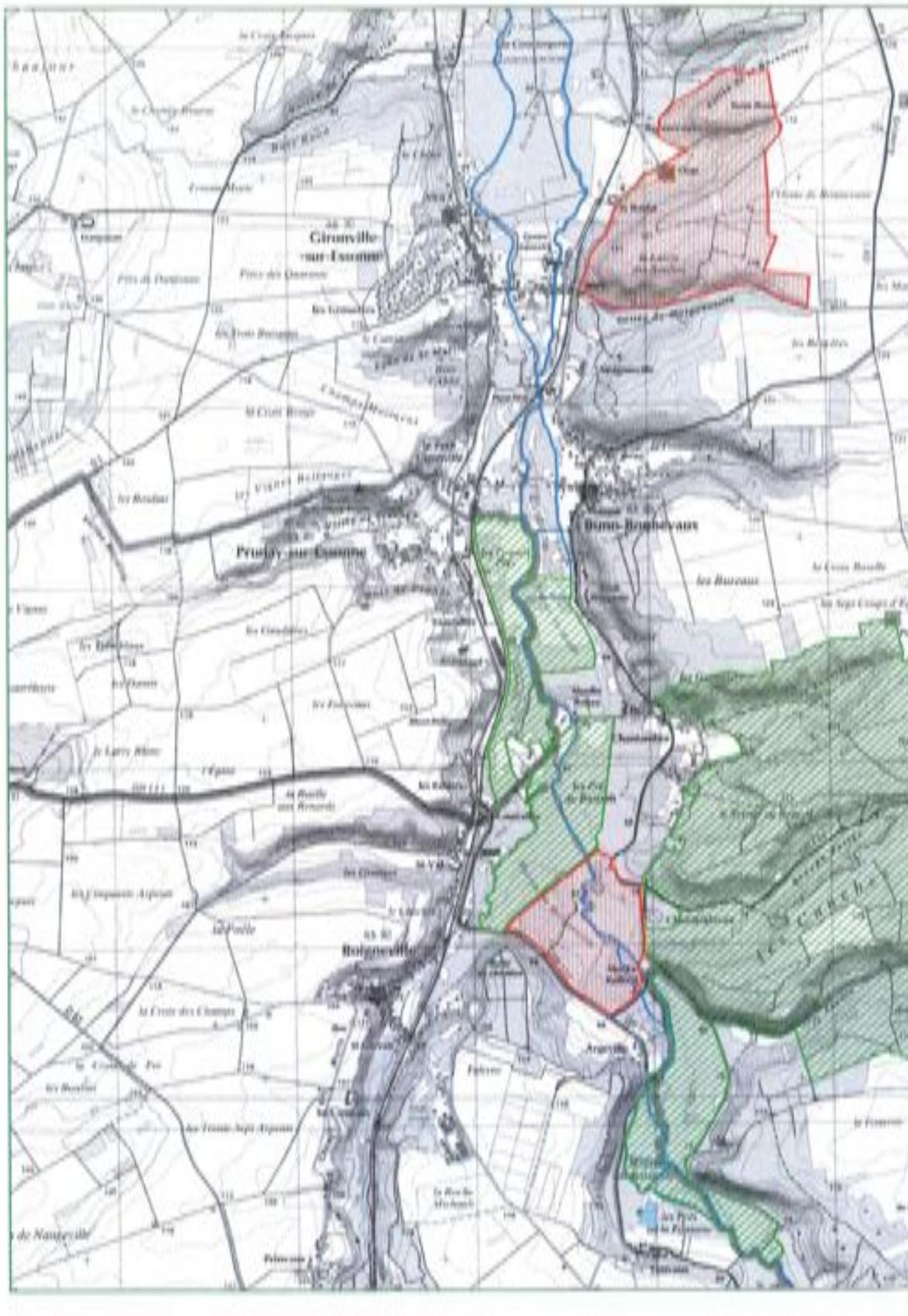




ZNIEFF DE BOIGNEVILLE



ZONE NATURA 2000 DE BOIGNEVILLE



ARTICLE NATURA 2000 « Abeille du Parc 2008 »

HORIZON ET PANORAMA DU GÂTINAIS FRANÇAIS BIODIVERSITÉ

NATURA 2000 :

une protection européenne pour la Haute-Vallée de l'Essonne

Natura 2000 est un réseau européen de milieux naturels remarquables qui représentent un enjeu essentiel de préservation de la biodiversité. Quatre sites Natura 2000 sont présents sur le territoire du Parc naturel régional du Gâtinais français, dont celui de la Haute Vallée de l'Essonne. Ce dernier se situe sur cinq communes du Parc : Boigneville, Buno-Bonnevaux, Buthiers, Nanteau-sur-Essonne, Prunay-sur-Essonne. Un Document d'Objectifs est en cours d'élaboration, afin d'assurer une concertation entre les acteurs, de préciser les données écologiques associées à ces milieux remarquables et de déterminer des mesures de gestion contractuelles propres à en assurer leur conservation.



Des milieux riches en biodiversité mais sensibles

La Haute-Vallée de l'Essonne représente une mosaïque de milieux fragiles en régression, particulièrement en Ile-de-France : landes et pelouses sèches, forêts et milieux humides, marais, tourbières, et ripisylves¹. Auparavant objets d'une gestion humaine rurale (entretien, pacage...), les milieux ouverts comme par exemple les pelouses sèches ou les marais, ont tendance à être recolonisés par des arbustes et des arbres qui réduisent l'arrivée de la lumière au sol : avec pour conséquence la raréfaction ou la disparition des espèces. Pour préserver ces sites, majoritairement situés sur des propriétés privées, il est nécessaire de les identifier précisément puis de proposer aux propriétaires des mesures de gestion contractuelles.

Préserver et valoriser les habitats remarquables

Le Parc naturel régional du Gâtinais français assure la présidence du Comité de pilotage du site Haute-Vallée de l'Essonne, organe privilégié d'échange et de concertation. Il conduit l'élaboration du Document d'Objectifs et organise la gestion du site afin de préserver ou de

restaurer des habitats remarquables. Durant l'étude, le Parc accompagne les démarches des élus, des propriétaires et des acteurs locaux qui souhaitent participer et être mobilisés pour le maintien de la biodiversité sur le territoire.

Une démarche collective



Après validation, les propriétaires de zones naturelles remarquables (habitats) sur le site Natura 2000 pourront passer des conventions (5 ans renouvelables) et participer aux plans de gestion ou d'entretien des habitats. Des contreparties financières et/ou des exonérations fiscales (taxe sur le foncier non bâti...) pourront leur être accordées en reconnaissance de leur bonne gestion et des conseils leur seront apportés par la future structure animatrice du site.

Partager les connaissances et conserver les milieux naturels remarquables du Parc

« Sur le territoire du Gâtinais français, le Parc souhaite mettre en commun le savoir-faire des gestionnaires d'habitats du territoire. Des échanges pourront être organisés, grâce aux expériences déjà menées sur d'autres sites Natura 2000, précise Jean-Jacques Boussaingault, Président du Parc naturel régional du Gâtinais français. Nous souhaitons préserver les richesses du patrimoine naturel, ce qui passe par une gestion active du milieu en liaison avec les propriétaires, le Parc et l'Europe, poursuit-il. Cette action de gestion et de préservation doit tenir compte de l'ensemble des activités s'exerçant sur ces milieux, tant économiques que de loisirs » conclut Monsieur Boussaingault. ●

1: Forêt riveraine des cours d'eau



Informations sur le site Natura 2000 de la Haute Vallée de l'Essonne et données environnementales :

<http://natura2000.environment.gouv.fr/sites/FR1100799.html>

Economie d'énergie

■ Conférence

BOIGNEVILLE

Moins de lumière la nuit



Pierre Brunet, au centre, en compagnie de Jean-Jacques Boussaingault, conseiller général du canton de Milly-la-Forêt et d'un représentant du Parc naturel régional du Gâtinais français.

Le lundi 19 octobre, la salle polyvalente de Boigneville était comble pour la conférence de Pierre Brunet "Eclairer la ville, intégrer les critères environnementaux", organisée par le Parc naturel régional du Gâtinais français. Responsable départemental de l'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturne (ANPCEN), Pierre Brunet a expliqué l'impact de l'éclairage public sur la

disparition du ciel étoilé. De plus, les insectes sont piégés par les lampes, les chouettes et hiboux ne vont plus habiter sur les clochers, les mammifères à l'activité nocturne sont perturbés, etc. Le Parc naturel régional est entouré de zones urbaines importantes et son ciel s'en ressent. Des solutions sont envisageables, comme par exemple changer la qualité des verres transparents de lanterne et mettre des abat-jour, dimi-

nuer la puissance lumineuse ou couper totalement l'éclairage nocturne. Depuis un an et demi maintenant, la commune de Bouray-sur-Juine a tenté une expérience qui s'est avérée concluante. En effet, tous les soirs, de minuit à 5h30, elle est dans l'obscurité, améliorant ainsi le sommeil des habitants grâce à l'absence de lumière mais aussi favorisant la disparition des groupes de jeunes

discutant sous les éclairages publics. Les économies conséquentes permettront l'amélioration du réseau des différentes villes. D'après Pierre Brunet, ces économies seraient autrement conséquentes sur l'environnement que le fait de laver son linge à froid ou couper les appareils ménagers en veille. En cela c'est le maire des communes qui a tout pouvoir sur la décision à prendre.

■ Aline Boyrie

■ Signature d'une charte de protection

BOIGNEVILLE

Villes et villages étoilés



Jean-Jacques Boussaingault et Paul Blu, signataires de la charte.

Vendredi 11 septembre, la commune a officiellement démontré son respect de la nature en signant la charte de l'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes (ANPCEN). Jean-Jacques Boussaingault pouvait à juste titre s'enorgueillir de cet acte plus que symbolique. « Boigneville est la première commune du Parc du Gâtinais à signer cette charte. Il est normal que son président donne l'exemple ! Nous n'avons toutefois pas attendu ce

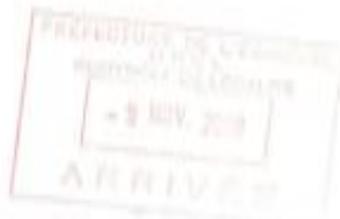
moment pour agir car il y a longtemps que l'extinction des lumières la nuit a été décidée. Nous espérons donc que d'autres communes nous rejoignent. » Paul Blu, président de l'ANPCEN, était présent, accompagné de Véronique Clérin, trésorière, et de Pierre Brunet, secrétaire et correspondant en Essonne. Tous trois se félicitaient de cette signature qui pourrait donner l'idée à d'autres de rejoindre la charte. Les avantages d'une extinction de l'éclairage de nuit sont nombreux et touchent plusieurs

points sensibles. « Bien sûr, il y a un intérêt écologique énorme, précise Paul Blu. Certains insectes sont menacés par ces lampes qui les attirent. Mais il y a aussi une motivation économique, avec moins de consommation et de maintenance à court et long termes. » Depuis peu, les communes font en effet marche arrière sur l'éclairage. « De 2004 à 2008, il y a eu une folie de l'éclairage, explique Pierre Brunet. Cela change aujourd'hui. C'est un défi à relever et j'espère que Boigneville sera une tache noire, ou verte, qui fera exemple. Il faut que les voisins suivent, car il ne faut pas éteindre les lumières pour être éclairés par les autres. » Dès 2004, le PNR avait tenté de sensibiliser la population en éditant un numéro de L'Abeille du Parc, qui avait été distribué dans d'autres parcs régionaux. A ses collègues, Jean-Jacques Boussaingault rappelait l'arrivée prochaine de la taxe carbone qui sera répercutée sur les collectivités. **I.A.G.**

Plan Climat Local

DEPARTEMENT de l'ESSONNE
ARRONDISSEMENT : EVRY
CANTON : MILLY la FORET
COMMUNE : BOIGNEVILLE

Nombre de Membres :
Affiliés au Conseil Municipal : 11
Présents : 8
Votants : 11
Date de convocation : 27/10/2009
Date d'affichage : 13/11/2009



EXTRAIT des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 novembre 2009

L'An deux mill neuf et le 6 novembre à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques BOUSSAINGAULT Maire ;

Présents : tous sauf : Arlette CHRISTOPHE (pouvoir à Jean-Claude DAMPIERRE)
Octave MANSET (pouvoir à Jean-Jacques BOUSSAINGAULT)
Jean-Pierre ROUITS (pouvoir à Nadège NIOCHE)

Secrétaire de séance : Jean-Claude DAMPIERRE ;

OBJET :

IV) PLAN CLIMAT LOCAL

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le PLAN CLIMAT LOCAL, initialement réalisé lors de commissions de travail précédentes.

PENSER GLOBALEMENT AGIR LOCALEMENT

Les collectivités territoriales et les territoires de projets réalisent déjà de nombreuses actions en faveur de la protection climat au travers par exemple d'actions sur la maîtrise de l'énergie, la mobilité douce ou la sensibilisation aux comportements responsables. Une « stratégie locale climat » constitue en ce sens, une excellente opportunité pour les répertorier et les hiérarchiser afin de les renforcer et de les organiser au sein d'un projet de territoire conforme à l'objectif d'atteinte du facteur 4 d'ici 2050.

TRANSPORTS

Technique/organisation

- Diagnostic de la flotte de véhicules et suivi des consommations par véhicules.

Voiture fiat, tracteur

Assurer un bon entretien et réglage des véhicules, penser plus particulièrement au gonflage des pneus.

Entretien tous les 20 000km pour voiture

Entretien toutes les 250 heures pour tracteur

- Diagnostic de la flotte matériel espaces verts.

Tondeuse, tronçonneuse, taille haie, souffleur.

-Veiller lors du renouvellement à convertir les véhicules en véhicules dits propres, et au renouvellement du matériel moins consommateur de carburant, voire électrique.

- Optimiser l'utilisation des véhicules de service.

- Mise en place d'un abri à vélos sur le parking de la gare.
- Utilisation pour les réunions envoi par mail des convocations, téléphone, visioconférence, équipement en webeam, envoi par mail, lien avec des sites existants et internet.
- Mise en place de la zone 30 dans le village et les hameaux pour le 1 octobre 2009.
- Pour limiter les déplacements maintenir l'agence postale communale et le multiservices, il pourrait être un point de livraison d'une AMAP

- Liaison douce dans la partie zone 30 du village et un axe complémentaire chemin des Fonceaux, et chemin latéral SNCF pour novembre 2009.

- Demander au conseil régional une adaptation des aides pour le transport en milieu rural.

Comportement.

- Former le personnel à l'éco conduite et à la gestion de la flotte.

- Sensibilisation au « pélibus », à l'éco conduite.

BATIMENTS PUBLICS

- Réalisation du diagnostic énergétique des bâtiments, en cours.
- Suivi des consommations par bâtiments.
- Optimiser les contrats de fournitures par bâtiments, conseil d'orientation énergétique.
- Entretien des chaudières annuellement, lors du renouvellement des dites chaudières, faire un choix pour diminuer les GES (Bois, électricité, solaire, gaz) programmeurs existants.
- Continuer la politique d'isolation de tous les bâtiments communaux.
- Encourager l'OPDHLM à supprimer l'éclairage actuel et à diminuer l'éclairage nocturne.
- Etablir des citernes de récupération d'eau de pluie en fonction des besoins en eau pour l'arrosage.

BATIMENTS PRIVÉS ET LOGEMENTS

- Promotion économie d'énergie de l'utilisation et de la production d'énergies renouvelables (solaire).
- Mise en place d'une OPAH /PIG avec environnement énergie en cours avec le PNRGE.
- Soutenir et faire la promotion de l'Espace Info-énergie, articles ou affiche à diffuser auprès de la populations + aides.

URBANISME ET AMENAGEMENT

- Mise en place d'un PLU dès l'adoption de la charte du pays.
- Lutter contre l'étalement urbain.
- Protéger les espaces agricoles et naturels.
- Végétaliser les façades et espaces voiries.
- Règle de construction pour éviter des zones d'ombres.
- Favoriser l'éco habitat.
- Définir des prescriptions (forme /urbanisme).
- Diminuer les heures d'éclairage public signer la charte pour la protection de l'environnement nocturne, adopter le cahier des charges de l'ANPCN lors de travaux.
- Favoriser, trame verte, trame bleue.

GESTIONS DES ACHATS

- Favoriser l'acquisition d'équipements sobres, équipements matériels, appareils ménagers (étiquette A en priorité)

- Adoption d'une politique d'achat responsable en adoptant le « critère carbone ».
- Imposer des critères environnementaux (réduction des déchets...) des écolabels. Acquisition des produits avec écolabel.
- Prendre en compte le coût global (acquisition, utilisation, élimination)
- Accélérer la réduction des coûts

Comportement

- Sensibiliser aux économies (arrêts des veilles, appareils non utilisés ordinateurs, photocopieurs, imprimantes, utilisation de rallonge commune avec une coupure centralisée)
- Communications et sensibilisations aux achats.
- Écoles : éteindre les ordinateurs, réduire le chauffage pendant les vacances,....
- Minuterie dans les w.c.

GESTION DES DECHETS.

- Demander une optimisation des circuits de collectes.
- Optimisation du tri sélectif sur le territoire, compostage, à la réduction à la source.
- Comportement
- Sensibilisation/communication aux comportements éco-responsables.

AGRICULTURE, ALIMENTATION, ESPACES VERTS.

- Développer et soutenir les filières de circuits-courts voir bio restaurant scolaire.
- Privilégier les produits à faible impact GES.
- Valoriser le compost.
- Soutenir et promouvoir les pratiques et productions agricoles et forestières durables.
- Gérer les espaces verts, suppressions des intrants, choix d'espèces locales peu consommatrices d'eau, plantation de haies
- Comportement
- Mise en place d'un plan de coupe des espaces en herbes.

Le Conseil municipal à l'unanimité, adopte ce projet de territoire comme action en faveur de la protection climat.

Copie conforme au registre le Maire

Jean-Jacques BOUSSAINGAULT.



SPANC



Le Service Public d'Assainissement Non Collectif du Parc naturel régional du Gâtinais français (SPANC Parc)

Préserver la qualité de l'eau pour améliorer notre environnement

L'eau est une ressource précieuse et indispensable à tous, mais sa qualité est constamment menacée par les pollutions. Souvent invisibles, et d'autant plus menaçantes, les installations assainissements non collectifs peuvent engendrer des pollutions si elles ne sont pas en bon état et entretenues régulièrement. Ainsi, l'objectif d'un retour à un bon état écologique des eaux d'ici 2015 passe par la mise en place d'un assainissement efficace.

Pourquoi un SPANC ?

La Loi sur l'eau votée le 3 janvier 1992 fait obligation aux Communes d'adhérer à un Service Public d'Assainissement Non Collectif. Ainsi, la Commune de BOIGNEVILLE fait partie du SPANC du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français.

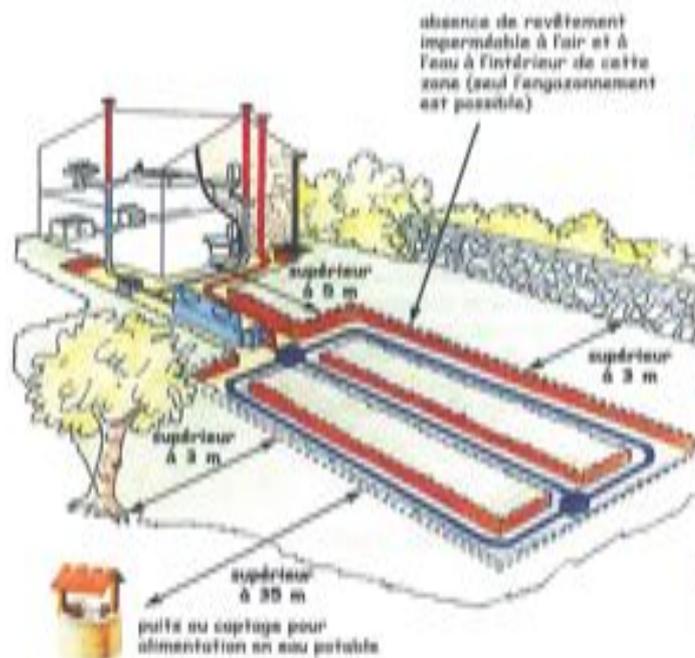
Pour assurer efficacement le traitement et l'évacuation des eaux usées, l'assainissement individuel doit être correctement installé et son fonctionnement régulièrement contrôlé. Un état des lieux des installations existantes dans chaque commune est nécessaire. Conformément à la réglementation, nous vous informons que ce contrôle est soumis à une redevance. Cette redevance a été annualisée afin de lisser les paiements et éviter une facturation plus conséquente à chaque contrôle (tous les 8 ans). Elle englobe les coûts des contrôles et de gestion du service.

Qu'est-ce que l'assainissement non collectif (ou individuel)?

Il concerne les habitations non reliées à une station d'épuration et permet le traitement des eaux usées directement sur le terrain de l'habitation. Il est composé d' :

- **un pré-traitement** par une fosse toutes eaux (ou fosse septique) recevant les eaux usées brutes de l'habitation, son rôle est de retenir et liquéfier les matières solides,
- **un traitement** : les effluents sont ensuite envoyés vers un dispositif d'épandage souterrain où l'on utilise tout simplement les bactéries du sol pour traiter la pollution restante,
- **une évacuation** (pour les filières drainées) des eaux en sortie de traitement par infiltration dans le sol ou, exceptionnellement, par un exutoire existant ou à créer.

Schéma de principe d'une installation d'assainissement non collectif et distances recommandées.



A ce jour, la Commune de BOIGNEVILLE possède 58 installations d'assainissement non collectif qui seront contrôlées durant le second semestre 2009 par un technicien de la Société des Eaux de l'Essonne (SEE). Cette société a été choisie par le SPANC à la suite d'un marché public et assure aussi bien le contrôle des installations existantes que des installations neuves. La prise de rendez-vous pourra se faire lors d'une réunion de présentation préalable au lancement des contrôles ainsi que par avis de passage envoyés par courrier aux particuliers.

A la suite de ces contrôles, une phase de réhabilitation et d'entretien des installations d'assainissement sera lancée. Des subventions allouées par l'Agence de l'Eau Seine Normandie, Le Conseil Régional d'Ile de France et par le Conseil Général de l'Essonne pourront être perçues pour aider les particuliers à la réhabilitation de leur assainissement. A savoir qu'à partir du 1er janvier 2013, le compte-rendu du contrôle de diagnostic sera obligatoirement à joindre aux documents de vente de votre habitation.

*Contact : Pierre-Julien BAVENT
Chargé de mission Eau et déchets
Parc Naturel Régional du Gâtinais français
Tél. : 01 64 98 73 93 – Courriel : p.j.bavent@parc-gatinais-francais.fr*

COMMUNE de BOIGNEVILLE

« Printemps de l'Environnement »

2010

ESSONNE VERTE

ESSONNE PROPRE

le samedi 27 mars 2010

la chasse aux dépôts sauvages le long des voies et chemins
sera ouverte aux bénévoles.

Adultes et enfants seront les bienvenus !

Des gants et des sacs poubelles seront à disposition.

Afin de former des Equipes nous nous réunirons à 14 heures
Dans la cour de la mairie.

De 14 h à 17 h, Un camion stationnera sur la place de l'Eglise
et sera à la disposition de la population pour la récupération
des déchets dangereux en apport volontaire.

Boigneville- Buno Bonnevaux

Charte culturelle intercommunale

Gironville – Prunay sur Essonne

&

ETOSHA et le Moulin des Arts

Vous proposent pour les enfants (et les adultes !!)

Un spectacle mis en scène par Céline Brunelle

Bouille et les Taréfoufous

*Spectacle de sensibilisation au tri et au recyclage
des déchets*

Avec :

Lalila- Bouille-Taréfoufou-et leurs musiciens

VENEZ NOMBREUX

Vendredi 09 avril 2010 à 20 h 30

Salle polyvalente de Gironville

Spectacle gratuit financé par les quatre communes

Renseignements 06 86 96 47 56

Faites vivre votre charte et participez à ses activités

Avec le soutien du Conseil Général de l'Essonne

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

Arrondissement d'Evry

Canton de Milly-la-Forêt

91720 BOIGNEVILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de BOIGNEVILLE

Téléphone 01 64 99 40 07 - Télécopie 01 64 99 40 07

mail : mairie.boigneville@wanadoo.fr

Boigneville, le 21/07/2011

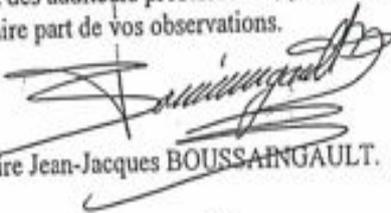
Madame, Monsieur,

La Commune lance un diagnostic de l'accessibilité de la voirie et de ses espaces publics, avec le concours du parc naturel régional du Gâtinais français.

L'objectif de ce travail est de connaître l'état des cheminements entre les différents lieux de la commune qui accueillent du public, au regard de la réglementation en vigueur.

Cela permettra de programmer dans le temps des aménagements pour rendre, dans la mesure du possible, l'espace public accessible à tous.

Ce travail est confié à des auditeurs professionnels, ils vont arpenter les rues du village ; n'hésitez pas à leur faire part de vos observations.


Le Maire Jean-Jacques BOUSSINGAULT.



BIENVENUE À BOIGNEVILLE

NOTICE de présentation

La Commune de Boigneville est située dans le sud du Département de l'Essonne et à une soixantaine de kilomètres de Paris, néanmoins desservie par la ligne D du RER avec arrêt en gare de Boigneville.

La Commune est rattachée au Canton de Milly la Forêt et à l'arrondissement d'Evry.

Boigneville couvre une superficie de 1580 ha et compte aujourd'hui 427 habitants. Le territoire communal se partage dans un environnement naturel, vierge ou cultivé, formé d'un plateau entaillé de vallées et des espaces bâtis composés d'un village centre, de hameaux et de constructions isolées. La Rivière Essonne et son affluent la Velvette apportent un charme exceptionnel et environnemental.

Commune rurale, Boigneville est à l'écart des grandes zones urbanisées. C'est un village très ancien puisqu'il était à l'origine, une station des anciens Gaulois. Les habitants se nomment « **les boignevillois** »

Boigneville fait partie intégrante du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français.

Administration : la mairie est située 2 rue de St Val 91720 BOIGNEVILLE :

Maire : Jean-Jacques BOUSSAINGAULT

Téléphone : 01 64 99 40 07,

adresse mel : mairie.boigneville@wanadoo.fr

Enseignement : les établissements de Boigneville dépendent de l'académie de Versailles. Elle dispose sur son territoire d'une école élémentaire publique 2 classes (CM) qui font partie d'un regroupement pédagogique (RPI) avec Gironville sur Essonne pour les classes de maternelle, Buno-Bonnevaux (CE) et Prunay sur Essonne (CP).

Une garderie et une cantine sont à Gironville sur Essonne sur le même site que l'école maternelle.

Le collège du secteur est à Milly la Forêt.

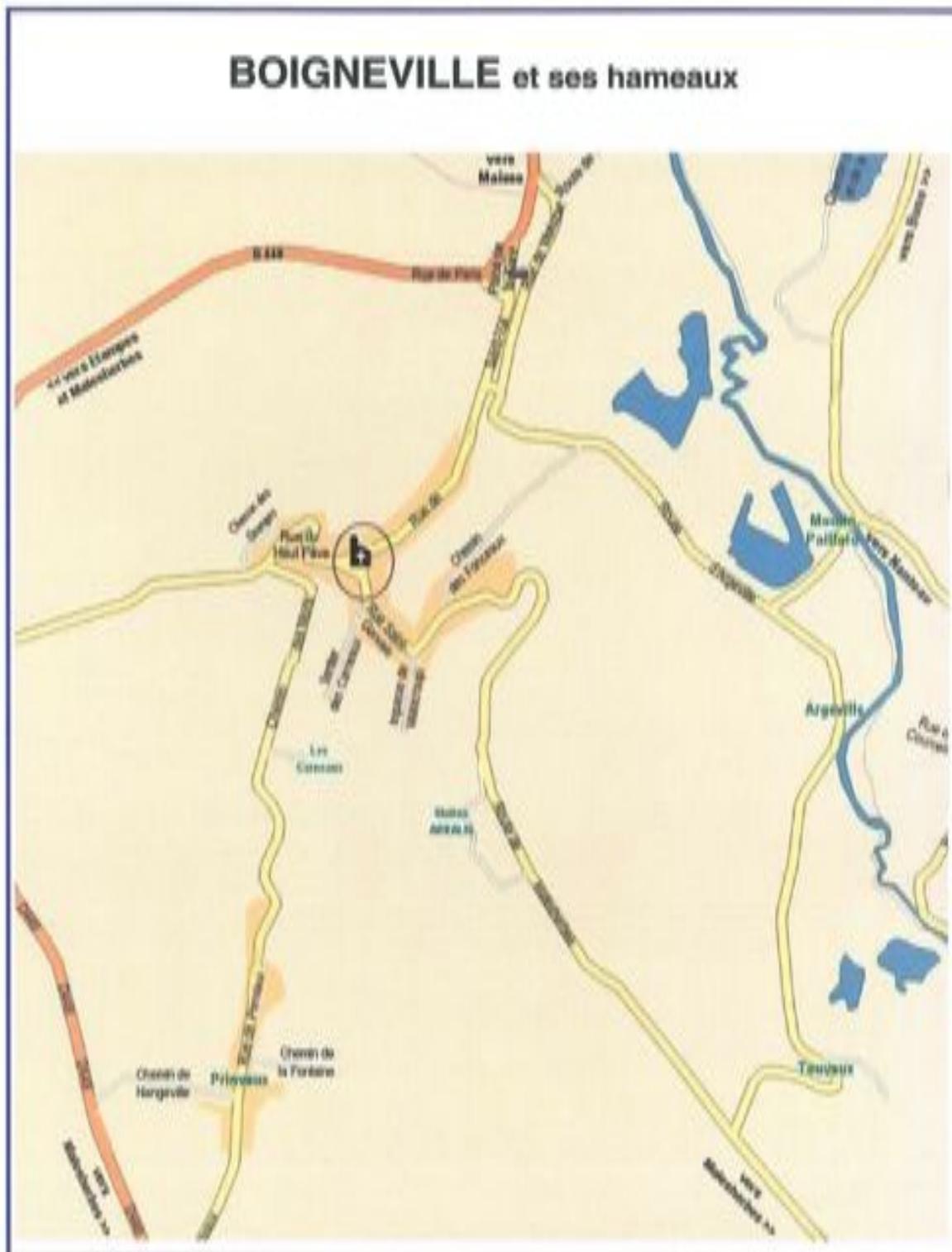
Commerces : une boutique multiservices avec dépôt de pain, agence postale communale est à votre service tous les matins de la semaine (sauf le dimanche). Téléphone : 01 64 99 40 03

-Un café restaurant : le Tire bouchon est situé place de la Gare à Boigneville.

Lieux de culte : la paroisse catholique de Boigneville dépend du secteur pastoral de Milly la Forêt et du diocèse d'Evry -Corbeil-Essonnes. Elle dispose de l'Eglise Notre dame de l'Assomption

La **crypte** de l'Eglise Notre dame de l'Assomption du XIII ème siècle a été inscrite aux monuments historiques le 16 juillet 1925 puis classée le 6 juillet 1987.

Un **écomusée** sis place de l'Eglise a pour vocation de rappeler et présenter les modes de vie, les contextes historiques, culturels et naturels d'un village rural du Gâtinais. De nombreux témoignages : photos, outils, objets, affiches y sont exposés.



ÉCOMUSÉE
"Théâtre des peurs", après "Espérance"



L'Église
"Notre-Dame de l'Assomption",
renseignée sur le
MPP siècle,
de la MPP,
et sur des plus
graves et les
plus belles
églises de la
haute vallée de
l'Essonne.

La Croix de MPP siècle se trouve sur la partie nord du clocher. Elle
est dédiée à Notre-Dame des Bons Succès. Elle abrite une pierre sou-
lève de MPP siècle représentant des scènes de la Sainte Famille.



ESSENNES
à 20 km de Paris
11 km de Milly-La-Forêt

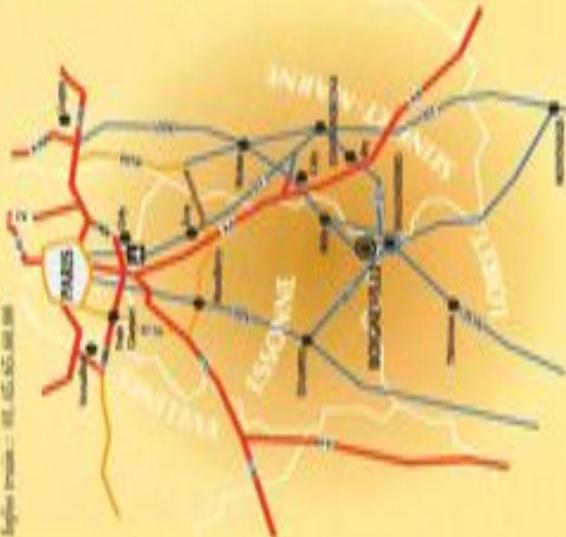
BOIGNEVILLE

ET SON ÉCOMUSÉE
au cœur du Grésin français



Une promenade à travers les rivières, les églises et les commémorations de
villages, vous permettra de passer quelques heures bien agréables.

ACCÈS Autoroute A6, sortie C6-Milly-La-Forêt
Route : Paris-Caen de Lyon (direction Malesherbes)
arrivés dans le village de Boigneville
Indice routier : N 101, 65, 65, 101, 101



BOIGNEVILLES
Quatre le premier dimanche de chaque mois
de 14h à 18h.
Groupes sur rendez-vous.

PRIX D'ENTRÉE
Prix tarif : 2,30 €
Tarif réduit : groupe (à partir de 20 personnes) 2,30 €
adultes et personnes de plus de 60 ans - 2,30 €
enfants à partir de 4 ans - 1,30 €

RENSEIGNEMENTS ET INFORMATIONS
Mairie : 01.64.90.8110
Office de Tourisme : 01.64.90.8117

ÉCOMUSÉE DE BOIGNEVILLE
PLACE DE L'ÉGLISE
91720 BOIGNEVILLE

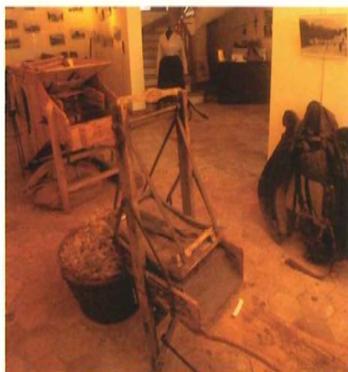
A la découverte de l'Ecomusée de Boigneville

A Boigneville, petit village situé à 7 km au sud de Milly-la-Forêt et niché au creux d'une vallée verdoyante arrosée par deux rivières, l'Essonne et la Velvette, les habitants et leur maire ne manquent pas d'idées pour valoriser leur patrimoine. Pour preuve : l'ancienne grange du garde-champêtre abrite, depuis 1996, un écomusée...

Tourisme et art de vivre en Gâtinais français



A quoi ressemblent un marteau à ferrer les ânes ou un couteau à cueillir les asperges ? Pour le savoir, une seule adresse : l'écomusée de Boigneville !



Le visiteur, au gré de sa flânerie, y découvre également de nombreux objets qui servaient aux champs, à l'école, dans les carrières de grès ou dans les cressonnières. Des photographies illustrant la richesse du milieu naturel et des affiches de propagande allemande de la seconde guerre mondiale viennent compléter la collection. Si tous ces objets ne semblent pas avoir grand rapport entre eux, le message est pourtant simple : témoigner de la vie des hommes qui pendant des siècles ont foulé cette terre et en ont tiré leur subsistance.

Mais au-delà de la nostalgie que ne manque pas de susciter une telle initiative, c'est à la réflexion qu'invite ce musée véritablement didactique. « Il est important de rétablir un véritable contact entre les personnes et leur histoire. Il est intéressant de connaître le passé, ses racines... Cela aide souvent à comprendre le présent et à trouver des forces et des idées nouvelles », explique le maire de la commune, Jean-Jacques Boussaingault, qui a décidé de créer cet endroit en 1996.

La magie du lieu y participe pour beaucoup. C'est sans grand effort d'imagination que l'écomusée de Boigneville invite ainsi le visiteur à un véritable voyage dans le temps à travers ces collections admirablement mises en

valeur dans des locaux entièrement restaurés. Au rez-de-chaussée, une exposition de photographies en noir et blanc, des outils et du matériel agricole retracent la vie aux champs d'un passé pas si lointain. Les changements de mode de vie dans ces campagnes sautent aux yeux : labours, semailles, moissons battage, tous les aspects de la vie rurale sont passés en revue et font prendre conscience de l'immense évolution qui a lieu depuis le début du XX^e siècle. A Boigneville, comme partout, les hommes se nourrissaient exclusivement du fruit de leur labeur, et, du carrier au bourrelier, du forgeron au berger, en passant par le laboureur, des dizaines de métiers étaient pratiqués sur ces terres. La vigne occupait alors une part importante du domaine communal (25 hectares). Depuis une dizaine d'années, la réintroduction de cépages permet de trinquer, un verre de la production locale en main. Avec modération tout de même : trois ares seulement ont été replantés !

La collection de ce musée pas comme les autres est composée de dons des habitants de Boigneville et des environs : ceux-ci apportaient naturellement des objets anciens en mairie et il était devenu nécessaire aux yeux des responsables de valoriser ce matériel pour en faire profiter le plus grand nombre. Depuis dix ans, des milliers de visiteurs ont pu admirer ce travail qui vit le jour grâce aux aides du Conseil Général et du Conseil Régional. A la belle saison, il n'est pas rare de croiser des cars de touristes dans les petites rues de Boigneville, le dimanche après-midi, jours d'ouverture de ce musée entièrement tenu par des bénévoles.

Au second étage, les affiches de propagande allemande de la seconde guerre mondiale occupent tous les murs : devoir de mémoire, là encore, même si le choc est rude en pénétrant cet espace qui rappelle des moments bien sombres de l'Histoire de France.

Enfin, le troisième étage recèle des collections variées : casques de pompiers, pupitres d'écoliers, machines à coudre, appareils de photos, machines agricoles utilisées naguère dans les cressonnières...

Si d'aventure vous décidez d'aller à la rencontre de cet étonnant musée, Boigneville saura vous dévoiler bien d'autres trésors : son église du XII^e siècle est réputée pour être l'une des plus belles de la haute vallée de l'Essonne. Sa crypte du XI^e siècle abritant une pierre tombale et de magnifiques fresques qui représentent des scènes de la Sainte Famille est, sans conteste, l'autre fleuron du patrimoine local. Enfin, les lavoirs, les rivières et la nature environnante complètement préservée vous inciteront sans doute à finir votre journée de façon bucolique.

Renseignements et informations :
01 64 99 56 21

Ouvert tous les premiers dimanches du mois. Groupes et classes toute la semaine sur rendez-vous.

Tarifs : 25 F, groupes : 15 F, étudiants et personnes de plus de 60 ans : 15 F, enfants à partir de 6 ans : 10 F.



PAROISSE de BOIGNEVILLE

L'Eglise Notre Dame de l'Assomption de Boigneville est un exemple caractéristique de l'architecture de l'époque de transition (fin XIIème début XIIIème siècle).

C'est un édifice de plan allongé dont la nef à deux vaisseaux est prolongée par un chœur à chevet plat percé de fenêtres en arc brisé et d'un oculus roman.

Les belles ogives et les arcs doubleaux des voûtes du chœur reposent sur des chapiteaux à crochets ou à feuilles d'eau qui supportent des colonnes cylindriques engagées ; leurs solides bases carrées, moulurées, sont ornées de griffes très simples.

Sous le clocher, les arcs portent sur de massifs piliers et les ogives de la voûte s'achevent en culots historiés.

Certains éléments sont à noter : le lavabo dominé par une arcature trilobée ; l'arcade du XVème siècle, très élégante, qui encadre la porte de la sacristie et que surmonte un feu armorié.

A l'extérieur, les façades latérales de l'église, soulignées par une discrète corniche, sont épaissies de contreforts très saillants et percées de fenêtres ogivales.

Les pignons du chevet et de la façade ouest, débordent la toiture et donnent ainsi à la construction une allure fuselée.

Sur la façade occidentale, s'ouvre un portail, légèrement ébrasé, d'une fine exécution. Reposant sur des piédroits à ressauts, de gracieuses colonnettes à chapiteaux feuillagés supportent deux archivodes en arc brisé, soulignées à l'extérieur d'un délicat liseré de perles.

Au-dessus du chœur et encastré dans le versant nord de la toiture s'élève le clocher carré de deux étages séparés par des larmiers et couronnés d'un toit en bâtière ; à l'étage inférieur est percé d'une baie en plein cintre ; des fenêtres géminées en arc brisé s'ouvrent sur les quatre faces de l'étage supérieur.

+++++

Des fonts baptismaux du XVIIème siècle quelque peu solennels : la cuve ovoïde décorée de cannelures repose sur un socle sculpté, orné de guirlandes et feuillages.

La crypte

Il existe dans l'église de Boigneville, une crypte ou chapelle souterraine dédiée à Notre-Dame du Bon Secours, qui date du XIème siècle.

Les deux fenêtres qui s'éclairent montrent à l'œil du visiteur des fresques représentant des scènes de la Sainte Famille. Ces peintures ne datent que du XVIIème siècle.

Cette crypte fut découverte en 1677 par Gabriel Estancelin, prêtre et curé de la paroisse. Lors de sa visite de l'église le 29 avril 1688, l'archidiacre d'Etampes dépendant de l'archevêché de Sens, fit la bénédiction de cette chapelle sous l'invocation de la Sainte Vierge et Sainte Catherine ; cette chapelle depuis longtemps inconnue était remplie d'immondices que le sieur Caro, marguillier, et les habitants ont évacués.

On découvre la pierre tombale de la Dame de Saint Val sur laquelle on peut lire :

- *C'est Madame Marguerite
- *au pied ladic, Dame de Saint Val dont l'âme qui
- *trépasse le jeudi devant la Saint IOU
- *L'an 1310 au mois d'Août"

-2-

Cette pierre tombale fut relevée avant la dernière guerre 1939-1940 par l'Abbé Navarre, curé de la paroisse.

Par les soins de Monsieur le Curé de Boigneville, un autel en pierre supporté par des colonnes et surmonté d'un tabernacle également en pierre, le tout représentant les autels primitifs du XI^{ème} siècle, a été élevé dans cette chapelle.

Lundi 9 septembre 1867 a eu lieu la bénédiction solennelle de cet autel, en présence des membres de la confrérie de Notre Dame de l'Assomption et de plusieurs fidèles de la paroisse. Le sermon d'usage a été prononcé par l'abbé Salate, curé de Draveil.

La crypte est située sous la partie nord du chœur. Elle a été redécouverte en 1677, comme l'indique une inscription peinte au-dessus de la porte d'entrée. Ce doit être à cette époque que date le décor peint, adaptation religieuse d'une composition civile courante à l'époque classique.

Le décor en peinture reproduit en trompe l'oeil un lambris d'appui composé d'un panneau en loup d'ornement sur contrefond de noyer.

Sur la hauteur du mur, le lambris se poursuit et sert de fond à des tableaux figurés aussi en trompe l'oeil avec leur cadre. Ces tableaux sans doute peints d'après des gravures, illustrent tous les épisodes de la vie de la Vierge: Annonciation, Présentation au Temple, Institution du Rosaire.

Sur les voûtes qui peuvnt, elles dater de l'origine de la crypte, le décor est constitué de faux marbre peint sur lequel sont représentés l'Assomption et des anges, sur des fonds de paysage.

La cloche de l'Eglise

Le clocher possédait autrefois trois cloches, mais depuis la Révolution il n'en resta plus qu'une seule.

Voici l'inscription que l'on peut lire sur cette dernière:

"Je fu faite pour l'Eglise de Boigneville par les paroissiens en l'An 1556. Je fus nommée Philippine par Messire Jacques d'Arbouville, Seigneur dudit lieu et Saint Val, et Dame Philippine Meame, sa femme"

Cette cloche pèse environ 1500 Kg.

Elle fut refondue par un artisan fondeur des environs d'Orléans.

Le coût de cette refonde a été subventionné par les beaux arts mais à la condition formelle que les inscriptions figurant sur l'ancienne cloche figurent sur la nouvelle.

Elle fut baptisée en 1931, devant une assistance nombreuse, des personnalités locales et du clergé ; la marraine était Mademoiselle Elisabeth Mansat qui offrit la robe de baptême. Selon la tradition cette robe servit ensuite d'aube à Monsieur l'Abbé Navarre.

**VEUILLEZ PAR VOTRE ATTITUDE, RESPECTER LE CARACTERE
SACRE DE CE LIEU, DIEU EST PRESENT.**

■ Journées du patrimoine

DANNEMOIS/BOIGNEVILLE/MAISSE

Week-end riche en culture

Les communes de Dannemois, Boigneville et Maisse ont profité des journées du patrimoine pour ouvrir au public leurs lieux chargés d'histoire.

1 : Dannemois. Tout au long de la journée du dimanche 20 septembre, l'association Dannemois se raconte invitait le public à faire des visites guidées de l'église Saint-Mammès. Rouvert au public depuis peu en raison de travaux, le lieu profitait d'un temps clément et d'un soleil qui le mettait en valeur à travers ses grands vitraux.

2 : Boigneville. L'ouverture de l'écomusée dimanche 20 septembre était pour les visiteurs l'occasion d'admirer une superbe maquette de batteuse. Grâce à ce petit chef-d'œuvre

de miniaturisation, il était aisé de comprendre comment cet engin énorme séparait les grains de la paille. De la meule aux sacs de blé ou ballots de paille, le travail rude des hommes était mis en valeur et les nombreuses photos accrochées aux murs de la salle prenaient une autre dimension.

3 : Maisse. L'Essonne et les moulins, tel était le thème choisi par la municipalité pour faire vivre le passé de la ville. À travers une exposition en mairie et une magnifique balade à travers les lieux chargés d'histoire. Tandis que Claudine Provot, poétesse, déclamaient ses poèmes et faisait revivre des personnages avec l'accent patois, Thierry Citron apportait les éléments historiques qui



permettaient au public de revivre ce passé parfois proche. Deux concerts ont aussi été donnés. Le samedi 26 par l'Ensemble

Suonare e Cantare et le dimanche 27 par la chorale l'Air des temps.

■ A.B. et A.G.



Commune de Boigneville Fête du Patrimoine

CONCERT

Conservatoire de Musique des 2 Vallées

**Chœur des Deux Vallées
Chœur d'adultes**

**samedi 19 septembre 2009
à 20 heures 30**

Eglise Notre Dame de l'Assomption

ne peut être sur sa ville publique

QUE S'EST-IL PASSE A BOIGNEVILLE CES DERNIERS TEMPS ?

*Après et à travers les deux il a vuqué et
à l'instinctive des deux il a*

Il y a eu une conférence organisée par le PNR du Gâtinais sur « Éclairer la ville, intégrer les critères environnementaux » à la salle polyvalente de Boigneville le 19 octobre 2009.

Pierre Brunet (responsable départemental de l'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturne) a expliqué l'impact de l'éclairage public sur la disparition du ciel étoilé mais aussi des insectes piégés, les chouettes et les hiboux qui ne vont plus habiter sur les clochers, les mammifères à l'activité nocturne perturbés, ... Des solutions existent comme changer la qualité des verres transparents de lanterne et mettre des abat-jour, diminuer la puissance lumineuse ou couper totalement l'éclairage nocturne à partir d'une certaine heure.

Sans aucun doute, Boigneville est sur la bonne voie !



*Venez avec votre VTT sur la
@GT * !*



Le 29 octobre a été inauguré le *circuit cyclo-touristique de Boigneville ! L'idée avait émergé au début de l'été et, après concertation des élus des communes concernées, la mise en place de ce réseau se fait progressivement.

Un ensemble de circuits de randonnées cyclo-touristiques de 47 km, longeant la ligne D du RER de la Ferté-Alais à Malesherbes est en projet. Des boucles locales de 5 à 7 km autour des villages, permettront de découvrir leur patrimoine et d'autres plus importantes (10 à 40 km) relieront les communes entre elles.

Pour plus de renseignements, contactez le Parc naturel régional du Gâtinais qui, au printemps devrait avoir les différents parcours sur papier ou internet. En attendant, graissez vos chaînes de vélo !



AVIS A LA POPULATION BOIGNEVILLOISE !

One two tri sélectif !

Une piqure de rappel pour certains, une piqure tout court pour d'autres, ce qui est sûr c'est que si chacun y met du sien, la planète s'en portera mieux. Les plages ne sont-elles pas formées par des millions de grains de sable ?... Agissons donc trions correctement !



Pourquoi trier ?



➤ Trier pour moins polluer...

Avant le tri sélectif, les déchets étaient enfouis et dégradés ainsi considérablement la qualité du sol et le paysage environnant. L'incinération, autre mode d'élimination des déchets, génère la pollution de l'air en libérant des particules et des gaz variés qui agissent directement sur la santé de l'Homme, Votre santé, Notre santé ! Aujourd'hui, les usines d'incinération ont dû se moderniser en intégrant des filtres performants et limitant les rejets de matières nocives.

➤ Trier pour recycler...

La fabrication de produits de consommation nécessite l'utilisation de ressources naturelles (matières premières et énergies, tels que le bois, le pétrole...) qui ne sont pas renouvelables.

Pour ceux qui hésitent encore !...

Le saviez-vous ?

Pour se détruire sous le seul effet des intempéries et des bactéries, les déchets jetés dans la nature mettent un certain temps.

Exemples :

- Papier : 3 mois
- Allumette : 6 mois
- Trognon pomme : 6 mois
- Chewing-gum : 1 à 2 ans
- Canette métallique : 10 ans
- Sac poubelle : 200 ans
- Bouteille plastique : 100 à 1 000 ans, selon la matière
- Bouteille en verre : plus de 4 000 ans, selon la taille



Toujours sceptique ?...

Pour préserver ce capital précieux, il est devenu primordial de trier pour recycler. Ainsi, à titre indicatif, avec 27 bouteilles de plastique, on peut fabriquer un pull, alors qu'elle mettrait 100 à 1000 ans pour se dégrader "naturellement" ! Un autre exemple : plus d'une bouteille en verre sur deux est aujourd'hui recyclée en France. Une tonne de verre broyé, cela permet d'économiser 100kg de fuel et une bio-dégradation de plus de 4000 ans dans la nature ! Un dernier exemple : une tonne de papier récupéré permet de fabriquer 900kg de papier recyclé !

Pour les plus curieux et pour faire le tri sans se tromper : allez sur le site du SIREDOM (www.siredom.com).

Soyez des éco-citoyens !

Rappelez-vous le dernier numéro du Boigneville info n°37 :



« Les kits de compostage, seront commandés pour les ménages intéressés moyennant la modique somme de 32,95 €, ». Or la mairie a réussi à être subventionnée pour les kits de compostage, du coup chaque citoyen du village peut avoir un composteur pour **4,94 €** ! Oui oui, vous avez bien lu ! Alors ? Qui n'en a pas encore dans son jardin ?

Quand on a un jardin, 15 à 20% des ordures de la famille peuvent être évitées, en compostant épluchures, restes de cuisines, déchets du jardin ... ce qui permet de fabriquer soi même un terreau qu'on n'a plus besoin d'acheter !

ADRESSEZ-VOUS A LA MAIRIE

Aucune hésitation à ce prix là !

Rappel : Ne panie !

Le maire vous informe que la mairie s'est dotée pour l'école élémentaire, de masques, d'essuies mains jetables et de savon liquide dans le cadre du « plan de prévention de la grippe A ».

ROULER AVEC MOINS DE CARBURANT ET ÉMETTRE MOINS DE CO₂, AUJOURD'HUI ON PEUT.

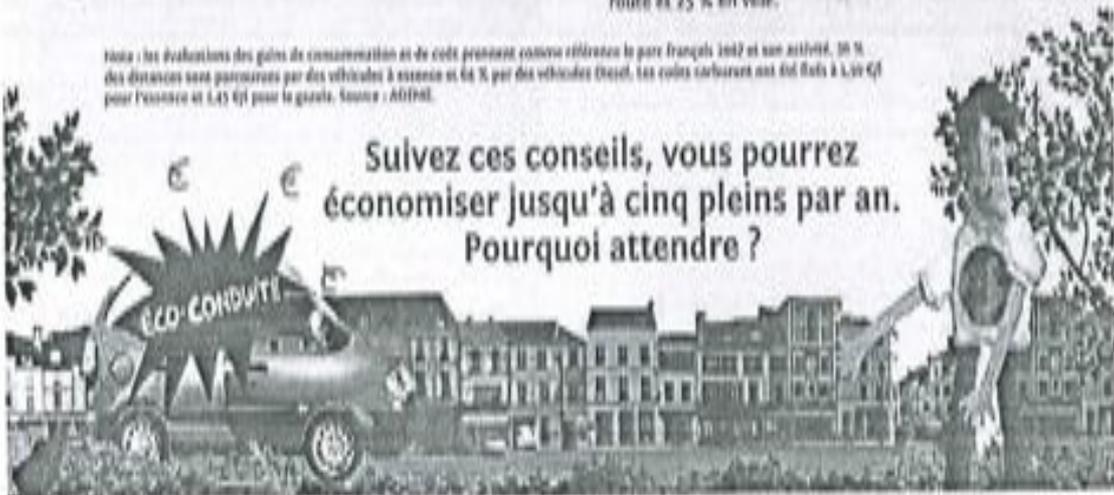


10 conseils pour se déplacer malin

- 1 J'utilise l'écocomparateur qui mesure l'impact environnemental des différents modes de transport possibles. Entre Marseille et Paris, j'émetts 8 kg de CO₂ en TGV et environ 150 kg de CO₂ si je suis seul dans ma voiture Diesel. www.ademe.fr/eco-deplacements
- 2 Je limite les petits trajets urbains motorisés. Je prends les transports en commun quand je peux, ou j'y vais à vélo ou à pied.
- 3 J'opte le plus souvent possible pour le covoiturage : aller au travail, partir loin, je ne suis pas seul et je partage les frais.
- 4 Je vérifie la pression de mes pneus au moins tous les deux mois. Rouler sous gonflé, c'est dangereux et ça consomme plus : un sous gonflage de 0,5 bar, c'est 2,4 % de consommation supplémentaire, soit 33 € et 58 kg de CO₂ par an.
- 5 Je vérifie régulièrement le bon état de mon véhicule. Un véhicule mal entretenu peut entraîner une surconsommation de carburant pouvant aller jusqu'à 25 %.
- 6 Je ne charge pas trop ma voiture : 100 kg de plus c'est 3 % de plus de consommation de carburant. Préférer un coffre de toit à une galerie et les enlever après utilisation car, même à vide, ils font consommer de 10 % à 15 % de plus.
- 7 J'adopte une conduite souple. Démarrer en douceur et anticiper les ralentissements en utilisant le frein moteur plutôt que la pédale de frein. Une conduite agressive en ville peut augmenter la consommation jusqu'à 40 %, soit 4 € de dépenses inutiles et 7 kg de CO₂ pour 100 km.
- 8 Je réduis ma vitesse. Réduire de 10 km/h sa vitesse sur autoroute : c'est jusqu'à 5 litres de carburant économisés, soit 7 € et près de 12 kg de CO₂ sur 100 km.
- 9 Je coupe mon moteur dès que je m'arrête plus de 30 secondes. L'arrêt/redémarrage du moteur consomme moins que de le laisser tourner au-delà de 30 secondes.
- 10 Je n'abuse pas de la climatisation. La surconsommation de carburant des véhicules due à la climatisation peut atteindre 30 % sur route et 25 % en ville.

Note : les évaluations des gains de consommation et de coûts présentés comme référence le parc français 2007 et son activité. 38 % des distances sont parcourues par des véhicules à essence et 64 % par des véhicules Diesel. Les coûts carburant ont été fixés à 1,10 €/l pour l'essence et 1,45 €/l pour le diesel. Source : ADEME.

Suivez ces conseils, vous pourrez
économiser jusqu'à cinq pleins par an.
Pourquoi attendre ?



HORIZON ET PANORAMA DU GÂTINAIS FRANÇAIS LA BIODIVERSITÉ

LA BIODIVERSITÉ : NOS VILLAGES LUI OUVRENT LEURS PORTES !

Soucieux de la qualité du cadre de vie et de l'environnement, le Parc propose aux communes de son territoire de les accompagner dans la gestion écologique des espaces communaux. Améliorer la qualité de l'eau, de l'air et favoriser la biodiversité figurent parmi les objectifs visant notamment à diminuer, puis à faire disparaître les traitements phytosanitaires dans les espaces communaux..

Nature en ville ?

Aujourd'hui, murs et trottoirs restent le plus souvent minéraux et stérilisés : plus de petite fleur entre deux pavés ni de fougère ou de mousse nichant au cœur de pierres sèches. Herbicides et fongicides contribuent à chasser tout ce qui pousse... mais aussi, par leurs usages répétés et cumulatifs, à dégrader les cours d'eau, les nappes phréatiques... et notre santé. Petit à petit, on s'est habitué insensiblement à ne plus tolérer la nature spontanée au pas de notre porte !



Boigneville - Pailler pour limiter l'arrosage et le désherbage.

Monsieur « moins » !

Il existe pourtant des alternatives à cette discrimination tous azimuts, en particulier pour maîtriser des plantes coriaces, comme par exemple le paillage. Utiliser moins de pesticides, voire plus du tout, sera, avec l'aide du Parc, une nouvelle mission pour les services techniques si les communes en sont d'accord.



Bouray-sur-Juine - Pas de bordure jointée pour séparer les espaces : moins d'entretien !

S'il y a urgence, il ne faut pas pour autant se précipiter. Il faudra accorder le temps nécessaire à la réorganisation des tâches et à faire évoluer notre regard sur le végétal en ville.



Bouray-sur-Juine
Pas besoin de fauche : le passage piéton suffit à désherber !

Une charte pour « biodiversifier »

La charte de gestion écologique des espaces communaux proposée par le Parc est un guide qui s'adaptera à chaque commune en proposant un programme pour la conversion à la gestion écologique des espaces communaux. Elle concerne également la réduction des gaz à effet de serre et la diminution de la pollution lumineuse.

Pour appliquer la charte sur plusieurs années, il s'agira de mettre en œuvre progressivement de nouvelles pratiques, chacun à son rythme, en fonction de ses moyens et des spécificités du territoire communal. Trois niveaux évolutifs, symbolisés par une, deux ou trois abeilles sont proposés.



Bouray-sur-Juine
Végétation au pied des arbres : plus besoin de désherber !

Une nature à la carte !

Revenons aux bases ; des solutions simples existent et font naturellement appel au bon sens :

- remplacer les plantes annuelles par des vivaces locales, comme par exemple les plantes aromatiques et médicinales : identitaires du territoire, adaptées au milieu, elles réclameront moins d'entretien et moins d'eau,
- laisser s'exprimer la flore locale spontanée et jardiner avec elle, plutôt que contre elle,
- diminuer les tontes,
- utiliser moins le matériel à moteur...



Bouray-sur-Juine
Récupérateur d'eau de pluie au cimetière.

Se réapproprier « son » paysage communal

Il faut aussi réapprendre à regarder le paysage de notre commune, car la présence d'une biodiversité plus importante modifiera ce que nous avons sous les yeux. 2010 est l'année mondiale de la biodiversité, profitons-en ! Les Communes et le Parc sont prêts à s'engager (certaines le sont déjà), et les habitants peuvent également appliquer ces règles simples pour agrémenter leurs jardins. C'est aussi devant chez nous et dans nos jardins que nous pouvons agir.

N'hésitez pas à contacter le Parc pour tout besoin de conseil ! ●



Bouray-sur-Juine - Associer espace public et développement de la biodiversité.



© A ciel ouvert.

Et les points noirs ?

Parfois, le mal est fait : il faut alors tenter de résorber les éléments qui ont mal évolué, par exemple en veillant à la disparition des panneaux de publicité illégaux ou en choisissant avec soin les points d'implantation des antennes de radio-téléphonie, des transformateurs... En corollaire, l'ensemble du patrimoine paysager, naturel, culturel, architectural, mérite d'être mieux connu, pour apprendre à le préserver.



© A ciel ouvert.



Chartes paysagères : pour qui ? pourquoi ?

Les élus du Parc naturel régional du Gâtinais français travaillent avec des équipes de professionnels (paysagistes et urbanistes) qui observent les paysages, projettent leurs évolutions et proposent des choix d'interventions ou, parfois, le statu quo.

C'est ce qu'on appelle les Chartes Paysagères, outils de référence élaborés dans la concertation puisque les usages et métiers du territoire sont associés à la démarche : élus, associations, chambres d'agriculture, services des Conseils généraux, du Conseil régional et de l'Etat... Le contenu de ces Chartes Paysagères (diagnostic et recommandations) est validé par les élus des communes concernées.

Ainsi, quand une commune révisé un Plan d'Occupation des Sols, aujourd'hui le Plan Local d'Urbanisme, elle aura cet outil à sa disposition. Chaque commune, en s'appropriant alors les recommandations de la ou des Chartes Paysagères qui la concernent, participe, à son échelle, à un projet intercommunal de préservation des paysages.

Elus, partenaires, associations et professionnels du Parc naturel régional du Gâtinais français travaillent sur l'élaboration de Chartes paysagères, permettant d'identifier les ensembles paysagers du territoire, ces paysages mêmes qui constituent notre cadre de vie. A nous de les respecter. Dix grands ensembles paysagers ont été définis, pour lesquels des diagnostics et des recommandations ont été réalisés, en fonction de leurs spécificités. Nous venons de vous présenter la Charte Paysagère du plateau du Gâtinais sud. Vous découvrirez prochainement la Vallée de l'Essonne et de la Plaine de Bière.

Observatoire du paysage : la mémoire visuelle

Un autre outil d'observation, entièrement visuel, a été initié par les élus du Parc naturel régional du Gâtinais français pour suivre l'évolution des paysages. Après avoir repéré des points clés, comme des paysages emblématiques par leur qualité ou pour leur nature sensible (extensions urbaines), une photographie panoramique référencée a été prise et datée sur chaque site retenu. Après une année, un professionnel prendra une seconde image puis on comparera l'évolution des éléments paysagers, afin de mettre en lumière ce qui évolue et comment. Les plus beaux paysages feront l'objet d'une édition.

Arvalis-Institut du Végétal: quand à Boigneville, la grande agriculture favorise la biodiversité

Créé et géré par des agriculteurs, Arvalis-Institut du Végétal (auparavant ITCF) travaille dans le sens du développement durable, du respect de l'environnement et de la mise en valeur de produits de qualité.



Depuis quelques années, la recherche s'oriente ici aussi vers des méthodes culturales conciliant agriculture et environnement, avec comme atout de vastes parcelles permettant de tester dans une zone de grande culture ces approches. Haies basses, bandes enherbées, bosquets, parcelles moins étendues, abandon du labour systématique sont désormais à l'étude vers une réalité longtemps négligée: les sols sont vivants!

Un partenariat est donc né avec le Parc naturel régional du Gâtinais français au profit de la nature et des habitants du Parc, afin de faire connaître ces incitations et ces réalisations. Aujourd'hui, deux parcours thématiques - ouverts au grand public, aux écoles et aux professionnels* - comportant des panneaux explicatifs permettent d'appréhender ces orientations: la biodiversité en zones de grande culture et la gestion des produits phytosanitaires.

carabes, vers de terre, acariens ne sont plus désormais désignés à priori comme utiles ou nuisibles mais comme les maillons d'un canevas, des indicateurs de biodiversité qu'il est essentiel de prendre en compte». Le développement de zones non cultivées, favorables à la biodiversité, comme des jachères temporaires « nourricières» pour la faune sauvage ou même permanentes, sont encouragées avec comme assolements des mélanges attractifs comme le sainfoin, associé au trèfle et au ray-grass, ou l'avoine, associée au chou et au sarrasin.

Toujours pour éviter de détruire ou de chasser l'avifaune nichant dans ces milieux, il est conseillé de ne pas faucher ou broyer pendant certaines périodes. Quant aux haies basses, avec plus de 20 essences recommandées pour les constituer, elles sont vivement encouragées: des études en cours, portant sur 1340 mètres de linéaire mettent en évidence le retour des oiseaux, des carabes, des coccinelles, des araignées, des staphylins, tous prédateurs naturels des ravageurs des cultures, et en conséquence, leurs meilleurs auxiliaires.

L'ensemble de ces conseils figure désormais sur le parcours, à la fois sur des panneaux synoptiques très détaillés et à proximité même des parcelles d'études, ce qui permet d'apprécier avec un peu d'attention leurs effets.



Biodiversité et grande culture

«La biodiversité, en milieu agricole, doit être préservée au même titre que les ressources non renouvelables», affirme d'emblée Philippe Viaux, Responsable du département Agriculture et Environnement. «Renards, perdrix, lièvres, araignées,

Le Parc en action



Gestion des produits phytosanitaires

La gestion des produits phytosanitaires, que nous avons abordée dans le précédent numéro de l'Abelle, est elle aussi mise en images, depuis le stockage et la gestion, jusqu'à la préparation, dont on nous rappelle qu'il s'agit d'une des opérations les plus à risque pour les agriculteurs puisque 90 % des accidents ont lieu durant cette opération. Destiné surtout aux professionnels, ce dernier parcours rappelle également les risques pour l'homme et l'environnement des emballages et des bidons jetés dans la nature ainsi que les règles de pulvérisation dans les champs pour éviter de gaspiller ou de répandre les produits inutilement. Ces risques de pollution diffuse sont aussi abordés, en précisant le rôle environnemental des haies et des bandes herbacées qui réduisent ou évitent le transfert des produits par ruissellement vers les cours d'eau et les espaces naturels. «Aujourd'hui, protéger l'environnement est l'affaire de tous», conclut Philippe Viaux, «et l'agriculture doit donner l'exemple».

* Le Parc a organisé des journées phytosanitaires et est ouvert aux professionnels. Le circuit « biodiversité en zones de grande culture » est accessible au grand public et aux écoles, pour des groupes scolaires.

Réservation auprès
d'Arvalis-Institut du Végétal
au 01 64 919 22 00

ou du Parc naturel régional du Gâtinais français.



S.I.G.A.L Syndicat intercommunal de gestion des ateliers locatifs

Centre artisanal « Jean Michel DAUDU »

45 rue de l'Essonne 91720 Prunay sur Essonne

Le SIGAL est une structure intercommunale portée par les communes de Prunay sur Essonne, Cironville, Buno Bonnevaux et Boigneville, créé en 2004 pour requalifier le site industriel Manujet laissé en déshérence et le transformer en espaces destinés à accueillir des artisans locaux.

Ce sont 13 artisans spécialisés dans les métiers dont vous avez besoin pour réaliser vos projets, rénover, entretenir vos biens qui sont installés sur le site et qui sont à votre disposition.

Ne cherchez pas plus loin ce que vous avez sous la main et mettez les à contribution,

> ils vous réserveront le meilleur accueil. >



SUDELEC : Electricité générale

Courant forts ,courants faibles-industriels-particuliers-collectivités

Contact : Renald BEUCHER 01 64 99 47 39

E-mail : contact@sudelec.com www.sudelec91.com



MICHAUT Arnaud ; Menuiserie générale

Fenêtres-portes: bois-alu -escalier -cuisines-parquets

Contact : Arnaud MICHAUT 01 60 75 69 48

E-mail : menuiserie.michaut@wanadoo.fr



Pierre POITIER et Fils : Plomberie -Chauffage

Installations sanitaires- Installations Solaire-Pompes à chaleur

Contact : Pierre POITIER 01 64 99 30 08

E-mail : pierre.poitier@wanadoo.fr www.plomberie-chauffage-91-poitier.fr



FPV : Fenêtres-portes-volets

Fabrication et pose à vos mesures en PVC-BOIS -ALU

Contact : René LARGANT 01 64 98 93 23

E-mail : FPVMILLY@fres.fr www.fpv91.com



Cabinet Pierre GRILLET

Bureau d'études en espaces verts

Contact : Pierre GRILLET 01 64 99 53 58

E-mail : cabinetpierrgrillet@orange.fr

E mail : sigal01@orange.fr

SIGAL: 45 rue de l'Essonne 91720 Prunay sur Essonne
Site internet www.sigal01.fr

Téléphone : 01 64 99 37 49 / 06 87 64 19 64